Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 32 (1881)

Artikel: Saint Himier ermite et premier apôtre de la Vallée de la Suze : étude historique et religieuse

Autor: Mamie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555247

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SAINT HIMIER

ERMITE ET PREMIER APOTRE

DE LA VALLÉE DE LA SUZE

ETUDE HISTORIQUE ET RELIGIEUSE

PAR M. LE CURÉ MAMIE

Le jour même de la fête de Saint Himier (12 Novembre 1879), un honorable membre de la *Société d'histoire de la Suisse romande* nous écrivait de Lausanne pour nous demander « si on possède des détails précis sur son séjour près de l'évêché de Lausanne? si on connaît la date exacte de sa naissance? comment on prouve l'identité de saint Hymer du Calvados avec saint Imier du Jura? etc.

Pour satisfaire aux vœux de notre correspondant vaudois, nous allons exposer nos vues sur la première question, restée jusqu'ici dans l'ombre; nous traiterons la seconde sous un point de vue nouveau, et la troisième

nous rappelle que nous sommes en possession, depuis fort longtemps, de documents inédits qui lui donnent une solution complète. C'est ce qui nous engage à les publier en les faisant précéder de quelques explications pour en faire connaître l'origine et l'authenticité.

I

Paroisse de St-Hymer en Normandie. — Orthographe du mot Himier. — Sa signification.

L'auteur de la *Vie des saints qui ont illustré le Jura* (1), brochure pieuse, éditée en 1834, dit, en parlant de saint Himier : « Il l'est aussi (le patron) d'une église paroissiale en Normandie, sous le nom de saint Imier; selon le martyrologe universel imprimé à Paris, en 1709. » Nous avons consulté le martyrologe et nous y avons trouvé la mention suivante : « 12 Novembre à Susinghen, vers Bâle, diocèse de Fribourg, *saint Himier*, confesseur; il y a une église paroissiale en Normandie, sous le nom de *Saint-Ymer*. » En marge on lit ces mots : *Susingœ, Himerius*. VIIIe siècle. » (2).

Depuis longtemps, j'éprouvais un vif désir d'être édifié sur ce saint Ymer de Normandie et de savoir si c'est bien réellement le même personnage que le saint Himier que nous vénérons en Suisse dans les diocèses de Bâle et de Lausanne. Toutefois, le vague de l'expression « en

---

(1) M. Sérasset, curé, p. 4. — Voir aussi *L'Abeille du Jura*, par le même auteur. Neuchâtel 1840, p. 168.

(2) *Martyrologe universel* contenant le texte du martyrologe romain, traduit en français, et *deux additions* à chaque jour, des Saints qui ne s'y trouvent point, l'une des Saints de France, l'autre des Saints des autres nations, par l'abbé Chastelain, Paris, 1709. L'extrait que nous citons sur saint Himier se trouve à l'addition des Saints de France et avec raison, tout le Jura faisant, aux temps de St Himier, partie de la France ou de la Gaule mérovingiennne.

Normandie » ne me permettait guère de prendre des informations à la source même, et d'autant moins que je n'ai jamais pu découvrir sur aucune carte, ou dans aucun ouvrage ou dictionnaire de géographie, une localité quelconque du nom de *Saint-Ymer* (1). Sur ces entrefaites, je dus me rendre à Paris où j'eus occasion de voir une brochure intitulée : *La France ecclésiastique ou almanach du clergé pour l'année 1864.* Cette publication intéressante et riche en renseignements, rédigée par un employé du ministère des cultes, donne la nomenclature exacte de tous les évêchés, chapitres, séminaires et paroisses de France. C'est là que, en parcourant les paroisses du diocèce de Bayeux et Lisieux, j'en trouvai une du nom de *Saint-Hymer,* et, par le contexte, je pus me convaincre que cette localité, bourg ou village, se trouvait dans l'arrondissement de Pont-l'Evèque, département du Calvados. On sait que le Calvados, qui a Caen pour capitale, est formé d'une partie de la Basse-Normandie. C'était donc bien là, malgré la différence d'orthographe (2), le saint

---

(1) On trouve dans le *Diction. géographiq. universel* de Vosgien, corrigé et revu par V. Parisot, 3e édition, Paris, 1834, l'indication suivante : S. Imier. b. et vall. (H.-Rhin), c. a. d. St-Imier, bourg et vallée, dans le Dépt. du Ht-Rhin. Ceci paraît être une erreur, à moins que le premier abbé du monastère de Saint-Sigismond, en Alsace, qui s'appelait aussi Himier, n'ait, comme l'ermite de la Suze, laissé son nom au pays qu'il habitait? Ou bien ce dictionnaire a-t-il été rédigé au commencement de ce siècle, alors que tout le Jura bernois faisait partie du département du Ht-Rhin? Alors pourquoi l'édition de 1834, revue et corrigée par M. Parisot n'a-t-elle pas modifié cet article?

(2) Le nom de l'ermite de la Suze, en raison de son étymologie grecque, doit s'écrire avec un H et un i simple; ainsi *Himerius Himier,* comme on écrit Hilarius, Hilaire, histoire et autres mots provenant de la même racine grecque. Toutes les autres manières de l'écrire sont vicieuses et peuvent être considérées comme des corruptions du moyen-âge. Ce nom bien connu dans l'antiquité grecque, est dérivé de *imero*, je désire, d'où *imeros,* le désir et *imeroeis*, désirable, aimable, mots grecs dont la première lettre i est affectée de l'esprit dur, dont l'aspiration se rend invariablement en latin et en français par un h. Il y aurait erreur également à l'écrire avec un y, en cette forme : Hymier. Par contre on écrira Hyacinthe, de

Ymer du martyrologe, et dès lors mon parti fut pris.

De retour en Suisse, je recueillis les légendes que nous possédons sur saint Himier et je les envoyai, à tout hasard, accompagnées d'une lettre, à M. le curé de Saint-Hymer, lui disant : Voilà notre saint Himier, est-ce bien aussi le vôtre ? J'eus la bonne fortune de m'adresser à un homme cultivé, entendu en histoire et d'un complaisance à toute épreuve, qui m'honora d'une longue et savante épître; un traité complet sur la matière. C'est cette précieuse communication que nous nous proposons de donner aujourd'hui au public, en partie du moins, pensant qu'elle est de nature à intéresser tous les amis de l'histoire. en général, et de l'hagiographie en particulier.

II

Lettre de M. le curé Frémont.—Légende de St-Imier à S. Hymer.— Publication de la légende suisse d'Hauterive. — Vallée de la Suze déserte.

Monsieur Frémont — c'est le nom du respectable curé normand — s'exprime ainsi. Je cite textuellement.

Saint-Hymer, le 10 Mai 1864.

Monsieur et vénéré Confrère,

« J'ai l'honneur de vous répondre que saint Imier, votre patron, est aussi le premier patron de notre église. Sa

---

Uakinthos, parce que notre *Y* représente l'upsilon des Grecs (*Y,u.*) et non le iota (*I*, *i*) qui se rend en français par un i simple. Inutile de dire que c'est doublement incorrecte de commencer ce nom par Y comme plus haut, *Ymer*, ou dans certains actes du moyen-âge, *Ymier*.

Quant à sa signification, le nom du gentilhomme de Lugnez a beaucoup d'analogie avec le nom de baptême ou prénom français *Désiré*, et comme ce n'est nullement un nom de famille (ils n'existaient pas encore à cette époque), mais le nom particulier de la per-

fête fixée au 12 novembre y est célébrée le dimanche suivant. C'est de notre église qu'on lit dans le martyrologe universel : A Susinghen, vers Bâle, au diocèse de Fribourg, saint Himier, confesseur, dont il y a une église paroissiale en Normandie sous le nom du Saint-Ymer. Quoique vous marquiez sa mort au VIIe siècle et le martyrologe au VIIIe, et que votre chronologie ne s'accorde pas entièrement avec la nôtre, cependant, Monsieur le curé, ce pieux ermite, cet illustre solitaire, autrefois si vénéré dans la Suisse, est le même que nous fêtons en Normandie; et je crois qu'il n'est pas possible d'élever sur son identité un doute lorsque l'on compare aux renseignements que vous me donnez la légende que nous conservons dans nos archives et dont je vous envoie la copie ainsi qu'il suit :

« Saint-Ymier, patron titulaire du prieuré et de la paroisse de Saint-Himer, a été un solitaire célèbre dans le territoire de Bâle. Il naquit vers le VIIe siècle à Lugné près Porrentru (sic) sur le diocèse de Besançon. La lecture de l'Ecriture-Sainte lui fit quitter, dès sa jeunesse, sa famille et ses biens pour se retirer dans les déserts. Il y passa quelques années avec un serviteur qui l'avait suivi, vivant de ce que la terre produisait par leur travail. Il fit le voyage de la Terre-Sainte, et revint finir sa vie dans la vallée de Susinghen appelée présentement le Val Saint-Immier (sic). Pendant les neuf dernières années de sa vie, il n'eut d'autre lit qu'une pierre, ne mangea que trois fois la semaine; de l'eau et du pain d'orge mêlé avec la cendre furent toute sa nourriture. Sa vertu et ses miracles lui attirèrent des disciples, entre les bras desquels

---

sonne qui le porte, il est permis de supposer qu'il fut donné à cet enfant de bénédiction, par ses parents, qui en avaient longtemps désiré la naissance. C'est ainsi que S. Camélien, évêque de Troyes, en 536, dont l'élévation à ce siége épiscopal avait été ardemment désiré par son prédécesseur et par le peuple, fut surnommé *Himerius*, c'est-à-dire Camélien, *le Désiré*. (Mgr. Guérin, *Petits Ballandistes*, tom. IX, p. 67 et 79.)

il mourut au milieu du chant des psaumes dans la chapelle de Saint-Martin qu'il avait bâtie. Les églises de Bâle, de Lausanne, de Besançon et de *Grenoble* célèbrent sa mémoire au 12 Novembre. » (1).

Nous nous bornons pour le moment à ce premier extrait de la lettre de M. Frémont, et nous pensons que, après avoir lu cette remarquable petite légende qui joint le mérite de la sobriété à celui de l'exactitude, il ne restera plus dans l'esprit d'aucun lecteur le moindre doute sur l'identité du saint Ymier normand et du saint Himier jurassien. La différence de chronologie signalée par Monsieur le curé de Saint-Hymer ne présente pas, pensons-nous, une difficulté sérieuse. Notre légende la plus complète et la plus parfaite, la légende dite d'Hauterive, conservée manuscrite à la bibliothèque cantonale de Fribourg (2), porte ce titre : *Vita sancti Ymerii, Eremitæ sæculi VII, in monte Jura.* Les deux légendes font donc du gentilhomme de Lugnez un ermite du VIIe siècle. Il est vrai que la légende suisse entend sans doute parler de sa mort, tandis que la légende normande parle de sa naissance, mais elle le fait d'une manière très-vague et les termes élastiques qu'elle emploie — *vers le VIIe siècle,*

---

(1) Le Nécrologe de saint Himier, ap. Trouillat t. IV, p. 744 marque la fête du Saint, en 1375, au 14 Novembre. — C'est par erreur qu'il est dit que le diocèse de Grenoble célèbre la fête de S. Himier. Le saint fêté à Grenoble est *S. Jsmier* ou *Jsmidon*, qui n'a rien de commun avec notre ermite. Par contre, je le trouve dans le calendrier ecclésiastique de l'Eglise de Belley, dont le premier siége a été, selon quelques auteurs, à Nyon, au canton de Vaud.

(2) Cette vie de saint Himier fut présenté, en manuscrit à la Société d'émulation, par son président X. Kohler, en assemblée générale à Saint-Imier le 1er octobre 1861. Elle figure dans les Actes de la Société de cette année là, p. 104, et il en a été fait en outre un tirage à part. C'est M. le curé Meyer défunt, alors bibliothécaire, qui en avait fourni la copie à M. Kohler. — Il est regrettable que cette reproduction imprimée du manuscrit d'Hauterive soit déparée par une quarantaine de fautes typographiques ou de copiste, sans compter l'omissiond'un membre de phrase tout entier. Nous l'avons fait contrôler avec l'original et nous nous proposons de l'éditer à nouveau aussi correctement que possible.

indiquent suffisamment qu'elle n'entend pas préciser. Ces expressions laissent assez de latitude pour pouvoir les ramener sans effort aux termes et à la date de la légende d'Hauterive, que nous considérons comme exacte. Nous chercherons, tantôt, la raison de cette différence plus apparente que réelle. Quant à la date du VIIIe siècle indiquée en marge par le martyrologe universel, nous la considérons comme absolument erronée. D'ailleurs cette date ne peut être attribuée au martyrologe romain lui-même, mais elle est le fait du rédacteur des additions des Saints de France, qui est loin d'avoir la même autorité. On voit du reste par ces expressions: *A Susinghen, vers Bâle, au diocèse de Fribourg*, etc., que cet écrivain français n'est pas très au courant de l'histoire et des choses de notre pays. Nous pensons donc qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage à cette discordance du martyrologe universel qui ne tire pas à conséquence.

Saint Himier a donc vécu dans le VIIe siècle; ceci ne paraît pas contestable, mais ce siècle l'a-t-il vu naître, ou l'a-t-il vu mourir? Ou bien la vie entière du saint ermite s'est-elle écoulée dans les limites du VIIe siècle? Ces questions, en apparence peu importantes, ne sont cependant pas oiseuses, ni dénuées d'intérêt, tant sous le rapport de la vie du saint que sous celui de l'histoire du pays.

Leur solution nous ferait en particulier connaître l'époque précise à laquelle il faut faire remonter le défrichement et la colonisation de la vallée de la Suze, dont saint Himier fut le premier habitant: *quæ eodem tempore inhabitata et colonis inculta manebat*, dit légende (1).

---

(1) Il n'est nullement impossible que la vallée *Susinga* ait été plus ou moins habitée antérieurement déjà pendant la domination romaine, surtout à partir de l'établissement de la voie de Pierre-Pertuis qui reliait Aventicum avec la Rauracie et la Séquanie. (161-169 après J.-C.). Toutefois ses quelques rares habitants, échelonnés sans doute le long de la route et au coude raide qu'elle décrit au pied de la montée de Pierre-Pertuis (Sonceboz), disparurent entiè-

Cette question de chronologie et de date ayant donc été soulevée par notre honorable correspondant de Normandie, nous pensons qu'il ne sera pas hors de propos de s'y arrêter un instant et de chercher à la résoudre, si possible, historiquement. Et cela d'autant moins, que M. Trouillat ayant en quelque sorte patronné la date de Perréciot, que nous considérons comme fausse, elle a été dès lors reproduite par la plupart des écrivains qui ont eu à parler de saint Himier. (1)

III

L'histoire, flambeau de la légende. — Situation politique et ecclésiastique de la vallée de la Suze au temps de S. Himier.—Pierre-Pertuis, point de jonction des diocèses de Bâle, de Lausanne et Besançon. — S. Himier contemporain de Marius évêque d'Avenche. Preuves : Jean de Muller, le P. Sudan, le Dr Blösch.—Cession par Marius de la vallée de la Suze à l'ermite Himier. — Donations de ce genre fréquentes au VIe siècle; raison de ces donations. Exemples : S. Fiacre, S. Walbert, S. Gall, S. Colomban, S. Bruno. — Le P. Martin Schmitt : opulence et largesse de Marius. — Dr Gelpke : l'ermite Himier collaborateur de Marius.

L'on a dit avec raison que la géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire; nous croyons pouvoir dire avec la même justesse que l'histoire est le flambeau de la légende. C'est elle qui en éclaire les obscurités. Si on lit une légende de saint écrite uniquement dans un

---

rement à l'arrivée des Barbares, lors de la chute de l'empire, et en particulier lors de la catastrophe d'Avenche qui commandait cette voie de communication. Or, l'on sait que lorsque Ammien-Marcellin visita cette ville en 355, il la trouva déserte : *Aventicum... desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quandam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant* (Am. Marcel. Lib XV, c. II.) Dès lors, la haute et froide vallée redevint et resta déserte, de sorte que les termes de la légende d'Hauterive que nous venons de citer : *quæ eodem tempore*, etc., sont exacts au pied de la lettre.

(1) Perréciot fixe la date de la *naissance* de saint Himier à l'an 610. (Trouillat. *Monuments*, etc. Tom. I, p. 35.)

but pieux, pour la seule édification du lecteur et sans relation aucune avec l'histoire contemporaine, comme c'est le cas pour celle de saint Himier, elle laisse souvent dans l'esprit des incertitudes et des doutes. Que de points d'interrogation ne se pose pas l'historien après l'avoir lue? Si, par contre, on cherche à la rattacher à l'histoire générale du pays, ou mieux encore à l'histoire particulière de la contrée qui fut le théâtre des travaux, des vertus et des miracles du saint; si on parvient à découvrir un lien quelconque qui relie le héros de la légende à quelque événement connu, à quelque personnage qui s'est fait un nom dans l'histoire, alors tout change de face, la légende s'illumine d'un jour nouveau, et le saint dont elle raconte la vie, de personnage légendaire et indécis qu'il était, prend aussitôt une figure historique nettement dessinée, sans que la piété y perde rien.

Si nous appliquons cette méthode à la légende de saint Himier, nous resterons convaincus de deux choses qui jettent un grand jour sur la vie de l'obscur ermite et fixent sa place dans l'histoire. La première, c'est qu'il fut contemporain, et disciple en quelque sorte du saint évêque de Lausanne Marius, une des plus belles et des plus nobles figures de l'époque; la seconde, c'est qu'il fut témoin de la translation de Siége épiscopal d'Avenche à Lausanne. Ces deux faits donneront une explication toute naturelle à certains détails de la légende restés jusqu'ici dans l'ombre (1) et pour nous restreindre aujourd'hui à la question chronologique qui nous occupe plus spécialement, ils nous mettront en main un moyen sûr pour déterminer avec une grande approximation, les limites dans lesquelles s'écoula la vie du seigneur de Lugnez, qui défricha et évangélisa la vallée de la Suze.

On sait que Marius ou saint Maire, qui vivait sous Gontran, roi franc de Bourgogne, fut le dernier évêque d'Avenche et le premier évêque de Lausanne. C'est ici,

(1) Entre autres de son voyage et de son séjour à Lausanne.

pensons-nous, le lieu d'observer que, pour étudier la vie de saint Himier, il convient de faire, pour le moment du moins, abstraction du diocèse de Bâle. Comme Séquanais, cet illustre jurassien appartient par sa famille et par sa naissance au diocèse de Besançon ; comme ermite, il appartient par sa vie, par sa mort et par ses œuvres au diocèse de Lausanne. L'*ancien* diocèse de Bâle ou des Rauraques n'a jamais dépassé la source de la Birse qui marque l'extrême frontière ouest de la Rauracie dont ce diocèse empruntait les limites. Par contre, la vallée de Susinghen reliée à la plaine de Bienne par le bassin de la Suze, se rattache naturellement, avec cette contrée, au diocèse d'Avenche-Lausanne qui étendait ses ramifications par les versants du Jura et les gorges de la Suze jusqu'à Pierre-Pertuis, point de jonction des deux diocèses, auquel venait encore aboutir celui de Besançon par Tramelan et le plateau des Franches-Montagnes. (1)

Au temporel, cette vallée ne fut soumise aux évêques de Bâle que 400 ans environ après la mort de S. Himier, c'est-à-dire depuis la donation de Rodolphe III, roi de Bourgogne à l'évêque Adalbéron, vers l'an 1000 à 1002, date mémorable pour l'histoire de l'Evêché et dont le roc

---

(1) Cfr. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, tom. I, Introduction, pag. 60, 61 et 63, texte et note. — Nous trouvons une nouvelle preuve de ce dernier fait dans la " Visite des Eglises du diocèse de Lausanne, en 1416 et 1417, „ encore inédite et dont nous devons une très-récente copie à l'obligeance connue de l'excellent archiviste de Lausanne, M. de Crouzas. Il y est dit que le visiteur épiscopal — Hudricus, curé de Bienne, délégué *ad hoc*, *propter viam pravam tunc existentem in sancto Ymerio* — après avoir visité les églises paroissiales de Vauflin. Péry (de Periculo), Corgémont, Courtelary et St-Imier, *cujus prepositus est curatus*, visita aussi l'église paroissiale de *Sumnara* (?), mot, paraît-il, illisible que M. de Crouzas fait lui-même suivre d'un point d'interrogation et qui ne peut être, croyons-nous que Tramelan. Or, cette paroisse y est ainsi désignée : *Bisuntinensis diocesis* et *presentationis prepositi canonicorum monasterii Grandivallis.* Ce dernier fait ne peut guère se concilier avec cette assertion de M. Trouillat (ibid, p. 60 en note) que " le chapitre de S. Imier y a exercé le droit de collature jusqu'à la réforme. „

Mil-Deux des Convers, borne monumentale placée par le créateur, garde fidèlement le souvenir. Aux temps de S. Himier, la vallée de la Suze faisait partie intégrante de la vaste monarchie franque, ainsi que toutes les contrées voisines, par suite de la conquête du royaume de Burgondie parles rois Francs, fils de Clovis, qui envahirent le pays en 534. Quant à la juridiction ecclésiastique, cette même vallée dépendait du diocèse d'Avenche-Lausanne, comme nous l'avons dit. C'est donc dans l'histoire de la Bourgogne mérovingienne dont nous faisions alors partie, et dans celle du diocèse de Lausanne que nous devons chercher les traces de l'ermite de la Suze. Aussi est-ce bien là que l'on a conservé sa meilleure et plus complète légende, comme c'est là aussi que nous l'avons trouvé en contact avec l'évêque Marius. Ce fait, d'une importance majeure pour déterminer le temps auquel vécut S. Himier et fixer la vraie date de sa mort, n'ayant été invoqué, à notre connaissance du moins, par aucun des biographes particuliers du Saint, on nous permettra de suppléer à cette lacune, en nous appuyant, faute de documents contemporains ignorés ou détruits par le temps, sur le témoignage et l'autorité de quelques-uns des représentants les plus estimés de notre histoire générale et locale, ecclésiastique et civile.

Voici d'abord Jean de Muller, dont personne ne récusera ni l'impartialité, ni l'autorité. « Himier, dit ce grave écrivain, cultivateur vertueux, habitant d'un hameau non loin de Porrentruy, résolut de défricher le terrain inculte de la vallée de Susinghen, qu'arrose la Suze. Ce désert appartenait à l'évêque de Lausanne. Ayant d'abord occupé le siége épiscopal d'Avenche, les fidèles lui avaient fait présent de plusieurs cantons de ces contrées sauvages... Himier commença à cultiver le vallon solitaire et agréable, situé au pied d'une haute montagne, appelée *Chasseral.* » Veut-on savoir le nom de cet évêque; le même historien se charge de nous le dire à la page suivante; c'est «Marius, ministre de la religion, et *savant*

pour son siècle (1, qui, devenu évêque d'Avenche, quitta les ruines de cette cité pour résider à Lausanne, dont la prospérité naissante offrait un séjour plus attrayant. » (2)

Le Père Sudan, recteur du collége de Porrentruy de 1615 à 1623, écrivain très érudit que, malgré son style *sui generis*, « Schœpflin, Morery, les Bollandistes, tous les auteurs qui se sont occupés de l'Evêché de Bâle, citent avec confiance » (3), raisonne ainsi pour donner une date à l'ermite de la Suze : Marius, dit-il, mourut l'an 602. — Cette date peut n'être pas absolument exacte, les avis diffèrent ; admettons-la pour le moment, afin de pouvoir suivre le raisonnement du P. Sudan. — Avant sa mort il avait bâti l'église de Lausanne, de manière qu'il doit en être considéré comme le fondateur. Or, Himier ayant reçu des Recteurs de cette même église un terrain à cultiver, n'a pu s'y rendre qu'après sa construction par Marius, et, celui-ci étant mort en 602, il en résulte que ce fait, c'est-à-dire cette cession de terrain à notre ermite eut lieu vers l'an 600, date que nous assignons à S. Himier. Tel est le raisonnement du P. Sudan. (4)

---

(1) On sait que Marius est auteur d'une *Chronique* qui commence où finit celle de saint Prospère d'Aquitaine, l'an 455, et arrive jusqu'au mois de Septembre 581. Cette *Chronique*, un trésor pour l'histoire de cette époque, où Dunod, le P. Martin Schmitt et tant d'autres ont largement puisé, resta longtemps oubliée ou ignorée ; enfin le R. P. F. Chifflet, jésuite de Besançon (1592-1682) la retrouva dans les archives de l'abbaye de St-Claude, et la publia, avec des prolégomènes, sous le titre suivant : *Marii Aventicensis seu Lausannensis episcopi chronicon a tempore quo Prosper Aquitanus desinit usque ad annum vulgaris œræ 581.* Elle se trouve aussi dans la collection Duchesne, tom. I, et la *Société d'histoire de la Suisse romande* l'a reproduite dans ses *Mémoires et Documents*, tom. XIII.

(2) *Histoire des Suisses, traduite de l'allemand*, de Jean de Muller, 9 vol. Paris et Lausanne, 1765. tom. I p. 303 et suiv. Ne possédant que cette traduction qui nous paraît fort imparfaite, nous la citons faute d'autre.

(3) *Hist. du Coll. de Porrentruy*, Louis Vautrey, anc. profess. au collége de Porrentruy, et curé-doyen à Delémont, p. 88.

(4) *Basilea sacra, sive episcopatus et episcoporum Basileensium origo et series, Bruntruti, 1658.* p. 48 et 49.

Nous en concluons que, dans l'opinion du savant Jésuite: 1° St Himier était contemporain de Marius, 2° son séjour à Lausanne eut lieu avant la mort de Marius, 3° le transfert de son ermitage à Lausanne a dû suivre de très-près le transfert du siége épiscopal, auquel Marius ne survécut que très-peu de temps, vu que St Himier se trouve établi à Lausanne déjà avant sa mort.

Chacun peut accorder au sentiment de l'historien que nous venons d'analyser l'autorité dont il le croit digne; nos conclusions, à nous, n'en restent pas moins rigoureuses. Nous cherchons à éclairer, à illustrer la légende et la vie de St Himier, si peu connue, à l'aide des différents écrivains qui ont rencontré le noble ermite sur leur chemin; voilà toute notre ambition.

Disons cependant que la présence simultanée de l'ermite Himier et de l'évêque Marius à Lausanne semble ressortir aussi bien de l'ensemble des faits et des dates que du texte même de la légende de Saint. Voulant quitter la vallée de la Suze pour les motifs qu'on connaît, et désirant se rapprocher de son chef ecclésiastique, notre ermite-laboureur demande aux Recteurs de l'église de Lausanne un endroit à défricher dans le voisinage de la résidence épiscopale, *locum episcopio vicinum*, (1) ce

---

(1) Cette expression *episcopium* qu'il ne faut pas chercher dans la latinité payenne ne peut signifier autre chose que : *demeure de l'évêque*. C'est dans ce sens qu'elle a été employée par les Pères S. Léon, St Augustin, St Grégoire-le-Grand " qui formèrent le nouveau latin, dit Ozanam, le latin chrétien dont sont sorties nos langues modernes. „ Ainsi je lis dans S. Augustin, sermon 355 : Ideo volui habere in ista *domo episcopii*, et dans S. Grégoire invitant son ami Marinien à venir le voir et à loger chez lui : cum paucis tibi veniendum est, quia *mecum* in *episcopio* manens... (*Epist.* XI, 33). Le même, dans ses *Dialogues* qui, selon Montalembert, " ont servi de type à l'hagiographie du moyen âge „, dit en parlant de l'évêque S. Boniface : mandavit ut cuncta vini vascula in *episcopio*... (*Dialogues*, chap. IX). Nous trouvons l'équivalent dans le mot *Biscofesheim* de la langue des Francs du temps de Marius et de S. Himier, et que l'abbé Grandidier traduit par *habitation episcopale*. Il se trouve dans le testament de S. Rémi, évêq. de Rheims écrit vers 530 où il fait mention d'une

qui suppose la présence d'un évêque dans cette ville. Mais quel est cet évêque? Ce n'est pas un prédécesseur de Marius, puisqu'il fut le premier évêque résidant à Lausanne. Si ce n'est pas Marius lui-même, c'est donc son successeur ou un de ses successeurs. Or, l'histoire ne lui connaît point de successeur immédiat et les circonstances politiques exceptionnelles au milieu desquelles il mourut donnent assez naturellement la raison de la vacance du siége après sa mort. Celle-ci en effet, arriva sous le règne de Childebert, roi de Bourgogne, de qui relevait la ville de Lausanne. Ce jeune roi était entièrement sous l'influence de la trop fameuse Brunehaut sa mère, qui, par haine contre Frédégonde, le poussait sans cesse à la guerre contre le fils de cette dernière Clotaire II, afin de lui ravir ses Etats. C'était le beau temps des rivalités sanglantes entre ces deux femmes trop célèbres, dont l'une fit lapider S. Didier, évêque de Vienne et chasser S. Colomban de son monastère pour se venger de leur courage apostolique à lui reprocher ses vices. Ce n'était guère un temps propice pour la prompte repourvue des diocèses! Aussi le premier évêque historique après Marius, *Arricus*, n'apparait que vers l'an 650. Ce ne peut être celui-là qui habitait l'*epicospium* de Lausanne lorsque l'ermite Himier alla demander un terrain voisin pour y établir sa cellule. Il faut donc en revenir à Marius.

Voici maintenant ce que dit le Dr Blœsch, dans son excellente monographie de la ville de Bienne, dont l'histoire est si étroitement unie à celle du Val de St-Himier. Je traduis : « Vers la fin du VIe siècle, *Himerius*, gentilhomme d'Elsgau (Ajoie) se rendit, avec son serviteur Albert, dans la vallée de la Suze, encore sauvage et déserte, pour y vivre en ermite. Ils s'établirent au pied de

---

propriété que lui avait donné Clovis..... " Ludovicus a me sacro baptismatis fonte susceptus, amore nominis mei, *Biscofesheim* sua lingua vocat..... „ (Hist. d'Alsace par l'abbé Grandidier, t. 1, p. 310).

la haute montagne de Chasseral et cultivèrent de leurs mains le canton de terre que l'évêque d'Aventicum (Avenche) leur avait abandonné. » (1) On voit que Marius est appelé tantôt évêque d'Avenche, tantôt évêque de Lausanne, parce qu'il a été en réalité l'un et l'autre, la translation du siége s'étant faite sous son administration, ce qui a fait dire à l'auteur de la *Basilea sacra : Cum priores episcopi solo Aventicorum Antistitum nomine uterentur ipse (Marius) Aventicensem et Lausanensem se promiscue appellari passus est.*

Il est remarquable que le Dr Blœsch fait arriver S. Himier dans la vallée de Susinghen précisément à l'époque où se fit le transfert dn siége épiscopal d'Avenche à Lausanne, *vers la fin du VIe siècle*, ce qui nous autorise à dire que notre ermite fut témoin de la translation du siége. Notons aussi que le docteur Biennois déclare que l'*évêque d'Avenche avait abandonné au gentilhomme d'Elsgau un canton de terre au pied de Chasseral*, ce qui suppose que l'évêque Marius était encore à Avenche, lors de l'arrivée de S. Himier à Susinghen, et que des pourparlers se sont alors établis entre ces deux saints personnages au sujet de la prise de possession du terrain cédé par l'évêque.

Cet abandon de la sombre vallée au solitaire qui se présentait pour la défricher rentre trop dans l'esprit, les mœurs et les besoins du temps pour qu'elle puisse nous surprendre. Il serait facile de citer une foule de donations de cette nature, « *si nombreuses dès le sixième siècle en Gaule,* »—dans cette Gaule précisément qui vit fleurir Marius et S. Himier, — dit le comte de Montalembert, qui a étudié de si près l'histoire des solitaires et des moines en Occident. (2) L'admiration des vertus que déployaient les solitaires, suggérait aux grands et puissants

---

(1) *Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner-Gebietes* von *Dr C.-A. Blœsch*, Erster Theil. p. 18.

(2) Montalembert, *Les Moines d'Occident*. tom. II, p. 275, en note.

de cette époque, tant laïcs qu'ecclésiastiques, la pensée de s'associer à leurs mérites et à leur courage par des donations territoriales, et surtout par la concession de ces forêts dont ils étaient nominalement les seigneurs et les propriétaires, mais dont ils abdiquaient volontiers le domaine en faveur des serviteurs de Dieu, qui s'en faisaient les colonisateurs. (1) Tel fut l'évêque de Meaux, qui céda une portion de forêt à S. Fiacre — le patron des jardiniers — afin d'en faire un jardin et d'y cultiver des légumes pour les pèlerins et les pauvres voyageurs. (2) Tel, Gondoin, duc d'Alsace, qui fit appeler S. Walbert pour lui offrir et lui donner un lieu propre, quoique d'un accès difficile, pour y bâtir un monastère; lieu que le saint eut peine à trouver et qu'il appela *Grande Vallée*, connue aujourd'hui sous le nom de Moutier Grand-Val.(3) Nous pouvons en dire autant de la donation de Sigebert à S. Gall; de Gontran à St Colomban, pour fonder Luxeuil, en 590, par conséquent du temps de S. Himier. (4) Nous verrons plus tard, en 1084, Bruno se présenter, sur les conseils d'un saint Ermite, à Hugues, évêque de Grenoble, qui lui donne pour demeure une affreuse montagne de son diocèse appelée *Carthusiana,* où le saint bâtit un oratoire et y vécut en ermite avec ses six compagnons; ermitage qui donna naissance à la *Grande Chartreuse*, d'où nous viennent aujourd'hui ces liqueurs exquises et bienfaisantes qui font les délices des gourmets et des malades. (5) Ces quelques exemples suffiront pour nous donner une idée fort nette et précise de ce qui dut se passer entre l'évêque Marius et l'ermite Himier, sur le déclin du VIe siècle.

Le Père Martin Schmitt ne semble pas non plus, différer

---

(1) Montalembert, ibid. p. 385. — (2) Ibid. p. 436.

(3) Bobolène, *Vie de S. Germain*, ap., Trouillat, I, 48.

(4) Montalembert, ibid. II, 474.

(5) Rohacher, *Histoire de l'Eglise,* XIV, 317 et *Breviarium Romanum,* die VI^a Octobris, fête de S. Bruno.

de notre avis. Ce savant religieux, connu par ses minutieuses recherches sur le diocèse de Lausanne, a laissé, outre ses ouvrages imprimés, de précieux manuscrits, entre autres un volume in-folio de *Vie de plusieurs Saints*, dont l'histoire se rattache à celle du diocèse de Lausanne, et parmi celles-ci la *Vie de saint Himier*. Cette *Vie*, encore inédite, et dont nous devons une copie à M. l'abbé J. Gremaud, professeur d'histoire et bibliothécaire à Fribourg, s'exprime en ces termes à notre sujet : « Saint Imier naquit à Lugnez, aujourd'hui paroisse de Damphreux, district de Porrentruy... Il se crut appelé à retracer la vie pénitente et solitaire des premiers ermites..... et renonçant à toutes les espérances du siècle il abandonna la maison paternelle..... et arriva dans la vallée de Susinghen... connue aujourd'hui sous le nom d'Erguel ou Val St-Imier. *Cette contrée déserte appartenait alors à l'évêque de Lausanne*, qui paraît avoir eu de grands biens dans ses environs, etc. » Ecrivain consciencieux et critique sévère, le P. Schmitt ajoute en terminant : « Nous avons omis plusieurs circonstances qui se ressentent trop de l'amour du merveilleux qui domine certains auteurs. » Ainsi, l'écrivain que nous venons de citer, très-versé certainement dans l'histoire du diocèse, ne craint pas d'affirmer à son tour que la vallée de la Suze appartenait, lors de l'arrivée de saint Himier, à l'évêque de Lausanne, ou d'Avenche, qui lui en fit la remise. Cet évêque qu'il ne nomme pas ne peut être que Marius, ainsi que nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de le voir. On sait que cet évêque célèbre sortait des rangs de la plus haute noblesse, et selon plusieurs, de la famille même des rois burgondes. (1) L'histoire atteste qu'il avait d'immenses possessions ; il est certain qu'il fit de grandes donations au chapitre de Lausanne, parmi lesquelles nous citerons « une terre de son alleu, située près de Dijon et appelée

---

(1) Guillimann, *De reb. helv.* L. I. c. 3.

Marcennay, que le chapitre posséda environ 724 ans. » (1) Déjà auparavant, en 587, il avait fait construire *sur ses propres terres* l'église de la ville de Payerne (2), et une terre près de cette ville, portait encore le nom de *dîme de St-Maire*, à la fin du siècle passé (*decima S. Marii*). (3) Ainsi il n'y a rien d'invraisemblable à ce que l'évêque d'Avenche, qui était un grand et puissant seigneur, ait pu disposer, sous un titre ou sous un autre, de la vallée de Susinghen tout entière, laquelle n'était pas éloignée de son siége, en tout cas relevait de son diocèse. On s'en persuadera d'autant plus facilement, si l'on considère qu'à cette époque reculée et encore à demi-barbare, la population étant clair-semée, de vastes portions de territoire demeuraient incultes, inhabitées, désertes, et n'avaient pour ainsi dire pas de valeur vénale, D'autres, entièrement abandonnées, devenaient la propriété du premier occupant. Il peut se faire que notre ermite ait d'abord occupé la vallée à ce titre : *primi occupantis* et que sa prise de possession ait ensuité été confirmée par cession ou donation de l'évêque. L'histoire nous fournit beaucoup de faits analogues : « Un Séquanais nommé Romain, dit M. de Montalembert, quitte à 35 ans la maison paternelle..... s'enfonce dans les hautes montagnes et les forêts inhabitées qui dominent son pays natal, rencontre enfin un emplacement resserré..... et y fonde, sous le nom de Condat, un monastère..... sur une terre assez peu propre à la culture, mais qui était, à cause de son accès difficile, *au premier occupant.* (4)

---

(1) *Cartul. de Lausanne*, p. 32.

(2) M. l'abbé Dey, *Notice historique et critique sur la reine Berthe*, et *Cartulaire de Lausan.*, p. 30, qui s'exprime ainsi : „ Idem servus Christi Marius episcopus, in honore *Sanctæ Mariæ genitricis Domini* templum et villam Paterniacam in *solo* construxit *proprio.* „

(3) Haller, *Bibliotk.* III, 337, et Haller, *Helvet. unter dem Rœm.*, II, 336, ap. P. M. Schmitt.

(4) *Moines d'Occid.* I. 257. — Ce droit du premier occupant se prolongea sur les hautes montagnes du Jura pendant tout le moyen-âge et fut reconnu comme ancienne coutume dans une charte de 1126. Guillaume, *Hist. de Salins*, Tom. I, preuves, p. 36.

Il nous reste à produire un dernier témoignage, que l'on sera peut-être étonné de trouver ici; c'est celui du Dr Gelpke, écrivain bernois qui a fort maltraité S. Himier, sans doute faute de l'avoir suffisamment étudié. (1) Cela paraît du moins ressortir de l'exposé peu correct qu'il donne de sa légende, (peut-être ne connaissait-il pas encore celle d'Hauterive?), de l'une ou l'autre contradiction qu'on y rencontre et du solécisme manifeste qui dépare sa traduction du *premier* acte *authentique* qui nous révèle l'existence de St Himier. Donc, M. Gelpke, professeur de théologie (protestante), s'étant donné la mission d'élaguer des « traditions et légendes » de la Suisse tout ce qui ne porte pas l'empreinte de l'histoire, ou n'est pas marqué au coin de la critique moderne, a passé aussi la légende de Saint-Himier par son crible. Peu s'en est fallu qu'elle y passât tout entière! « Nous pourrions, dit le professeur bernois, la mettre entièrement de côté SI..... » Le double SI qui l'arrête en si beau chemin, c'est d'abord le nom de *Val-de-Saint-Imier*, que l'ermite jurassien a laissé à la vallée qu'il défricha et illustra par ses vertus et par ses miracles; c'est ensuite l'acte de Charles-le-Gros, daté du XII des Calendes d'octobre 884, par lequel cet empereur donne la Celle ou le Prieuré de saint Himier (*cellam sancti Hymerii*) à l'abbaye de Moutier-Grandval. (2) Ces deux faits, trop gros pour

---

(1) M. Gelpke est mort en 1871. — " C'est avec un profond chagrin, dit l'*Intelligenzblatt*, que nous annonçons la nouvelle de la mort de M. le professeur Dr Gelpke. Depuis la fondation de notre Université, en 1834, il y occupait la chair de professeur d'histoire ecclésiastique. M. Gelpke était bien connu au dehors de son canton en sa qualité d'ancien Grand Maître de la loge maçonnique suisse *Alpina*. „ (Extrait du *Jura bernois*, du 5 septembre 1871, journal paraissant à Saint-Imier).

(2) C'est cet important document que le Dr Gelpke a lu avec tant de précipitation qu'il l'a traduit avec un contre-sens évident, lorsqu'il dit que cette donation " a été faite sur les prières des frères qui y servaient Dieu „ (à S. Imier). C'est au contraire à la demande des Religieux de Moutier que l'empereur donna la Celle ou le Prieuré de S. Himier à cette célèbre abbaye. Dans cette phrase,

passer à travers le crible du savant critique, l'ont ramené dans la voie de la modération et de la vérité et il finit par rendre pleine justice à notre ermite, à tel point que, dans un pompeux éloge de Marius, il signale l'ermite Himier -- HIMERIUS — parmi les hommes de cœur et de dévouement dont le grand évêque s'était entouré pour travailler, de concert avec lui, à « la culture du pays et à l'édification spirituelle de l'Eglise. » (1) Ici nous constatons avec plaisir le parfait accord du professeur d'histoire de l'Université de Berne avec les plus savants interprètes de la vie monastique au moyen-âge. « Ce n'était pas dans les villes épiscopales que les moines et les solitaires se plaisaient le plus, dit le comte de Montalembert;.., on les y rencontrait cependant presque toujours, grâce au zèle des évêques qui les recherchaient et les attiraient à eux (2) et c'est là peut-être une des raisons qui déterminèrent l'ermite de la Suze à se rendre à Lausanne : une invitation ou un désir exprimé par l'évêque Marius.

Nous croyons maintenant avoir établi à la claire lumière de l'histoire et de la critique historique que S. Himier vint commencer sa vie d'anachorète dans la vallée de Suzinghen pendant l'épiscopat de Marius à Avenche. On peut contester ce fait, par la raison que les preuves n'en reposent pas sur des documents contemporains,

---

fratrum ibidem servientium, le mot *ibidem* désigne le monastère de Moutier et non celui de S. Imier. M. Gelpke ayant écrit en allemand, nous avons d'abord voulu attribuer cette erreur à son traducteur français appliquant le dicton, trop souvent juste : *traduttore traditore;* mais nous voyons que M. A Lütolf, professeur d'histoire ecclésiastique à Lucerne, qui a sans doute lu le texte allemand, l'a remarqué comme nous, dans ses *Glaubensboten der Schweiz*, pag. 304.

(1) *Histoire raisonnée des traditions et des légendes de la Suisse*, par le Dr E.-F. GELPKE, professeur de théologie à l'Université de Berne. Traduit de l'allemand. Berne et Chaux-de-Fonds, 1864, p. 229, 239 et 240.

(2) Moines d'Occid. T. II. p. 367.

mais alors il sera permis d'en nier mille autres généralement admis par les plus graves historiens.

Voici maintenant les temps de Marius qui nous feront connaître ceux de St Himier; nous les empruntons de confiance au P. Schmitt, qui en a fait une étude spéciale. Né en en 530, Marius fut nommé évêque d'Avenche en 574, âgé de 43 ou 44 ans. Il transféra le siége d'Avenche à Lausanne, la première année du règne de Childebert, roi franc de Bourgogne, c'est-à-dire du 29 mars 593 à la même date 594. Il mourut à Lausanne, âgé de 64 ans, le 31 décembre 594. (1) Observons toutefois que cette dernière date n'est pas absolument hors de toute contestation, pas plus que celles de la plupart des autres faits de cette époque qui nous a laissé si peu de documents écrits. Nous signalons les variantes pour mémoire; ce sont les années 593, 600, 601 et 602.

Il est maintenant facile de conclure. Si l'évêque Marius est mort en 594, ou même en 602, comment saint Himier, son contemporain et son coopérateur, aurait-il pu naître en 610, comme le prétend Perréciot? (2)

IV

Fausse date de Perréciot. — Double *quiproquo* d'où elle peut provevenir. — Légende bisontine de S. Himier: son âge et son auteur. — Sens du mot *natalis* dans la langue de l'Eglise.

M. Trouillat publie les « Actes de saint Imier » sous l'an 610, en faisant observer, en note, que « Perréciot

---

(1) *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, par le P. Martin Schmitt, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, publiés et annotés par l'abbé Gremaud, etc. Fribourg, 1858. Vol. I, p. 186, 193, 194 et 195. — Notons à titre de comparaison, que Maxime dernier évêque de Vindonissa, transféra son siége à Constance, aussi en 593, selon Dunod, *hist. de l'Egl. de Besançon*, p. 78.

(2) Perreciot qui vivait au siècle passé, était membre de l'Académie royale de Besançon et trésorier de France.

fixe la date de la naissance de saint Imier à l'an 610 »; puis il ajoute : « Les documents qu'il (Perréciot) a eus sous les yeux lui ont sans doute permis de fixer une date que nous laissent ignorer les légendes mises à notre disposition. » (1)

L'auteur de la *Topographie du Jura oriental* paraît bien partager cet avis : « C'est à Lugnez, dit-il, *Lugdanico* que les légendes font *naître* saint Imier, vers l'an 610. » (2) Il semble se confirmer encore dans son ouvrage sur Porrentruy où je lis ces mots : « Saint Imier vivait à l'époque du roi Dagobert Ier. Sa légende remonte vers l'an 610 et ce roi franc régnait de 628 à 638. » (3)

Sans jamais nous écarter du chemin tracé par nos historiens nationaux et sans nous départir en rien des lois de la critique, nous sommes arrivés à conclure, dans les pages précédentes, que saint Himier n'a pu naître en 610, puisqu'il fut contemporain de l'évêque Marius mort en 594, ou au plus tard en 602.

Où faut-il chercher les causes et la source de cette date erronée ? L'erreur étant démontrée historiquement par ce qui précède, nous pourrions nous dispenser de la discuter à nouveau; de plus amples détails pourront cependant ne pas être superflus, cette erreur étant pour nous capitale, en ce sens qu'elle déplace totalement l'existence entière de l'ermite de la Suze et tous les faits qui s'y rattachent. De plus, elle se présente sous les auspices d'écrivains justement estimés et jouissant d'une légitime autorité en histoire; elle mérite donc, à ce double point de vue, les honneurs d'une discussion complète, et pour aller droit au but, nous n'hésitons pas à dire qu'elle pourrait bien n'être autre chose que le résultat et la conséquence d'un double *quiproquo*.

---

(1) *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, etc., par J. Trouillat. Tom. I, p. 35.

(2) *Topographie*, etc., par A. Quiquerez. 1864. p. 131 et 132.

(3) *Ville et château de Porrentruy*. 1870, p. 7.

Ou bien l'on a confondu la date de la mort avec celle de la naissance de l'ermite de la Suze; ou bien l'on a confondu saint Himier l'ermite, apôtre de la vallée de la Suze, avec saint Himier, abbé du monastère de Saint-Sigismond, en Alsace, fondé par le roi Dagobert. — Nous nous expliquons.

M. Trouillat suppose que Perréciot a eu sous les yeux des documents qui lui ont permis de fixer la date de la naissance de saint Himier. C'est possible, l'église de Besançon, qui revendique saint Himier comme sien, qui le place dans son martyrologe particulier, et qui était, en outre, métropolitaine des églises de Bâle et de Lausanne, devait nécessairement posséder quelques documents sur l'ermite jurassien originaire de Lugnez, qui fut du diocèse de Besançon depuis les premiers jours du christianisme en Séquanie jusqu'à la fin du siècle passé. (7 décembre 1879). On ne peut en douter, surtout à dater du XIe siècle où l'archevêque Hugues Ier (1031-1071), ainsi que nous l'apprend Dunod (1), fit renouveler tous les livres d'église: missels, martyrologes, légendaires, etc., qu'on avait l'habitude de lire soit à l'église, soit au réfec-

---

(1) *Histoire de l'Eglise de Besançon*, par F.-I. Dunod, ancien avocat et professeur à l'université de Besançon, Dijon, 1735. *Avertissement*, pag. III et suiv. Il donne, aux *Preuves*, le martyrologe rétabli par l'Archevêque Hugues, qui indique ainsi la fête de S. Himier, au 12 Novembre: *In territorio Lausonensi*, S. Himerii Confess. — L'auteur de la légende de S. Ursanne avertit le lecteur que c'est par ordre de l'archevêq. Hugues Ier qu'il l'a écrite. Cfr Sudan, Sérasset, Trouillat; ce dernier T. I, p. 40, en note. M. Trouillat estime que la légende citée par Perréciot " remonte probablement au onzième siècle, „ ce qui nous ramène précisément à l'épiscopat de Hugues Ier, et nous donne le droit de supposer qu'elle fut, de même que celle de S. Ursanne, écrite par ses ordres. Malheureusement nous ne connaissons de cette légende bisontine, que ce passage remarquable à plus d'un titre: *Himerius, medio inter Sequanos et Rauracos loco in vico Ludganico, non longe a Ponte Ragentrudis nobilibus parentibus natus est.* Il y a lieu de croire qu'elle existe encore aujourd'hui dans quelque grande bibliothèque, ou dans les archives de quelque église de Besançon; nous avons fait déjà, mais inutilement, quelques démarches pour la découvrir et nous formons des vœux pour qu'un patient chercheur réussisse à la déterrer.

toire ou au chapitre des chanoines, vivant alors en commun. Nous croyons donc volontiers que des documents relatifs à saint Imier aient pu passer sous les yeux de M. Perréciot; mais n'anra-t-il pas été induit en erreur par le style particulier de ces documents ecclésiastiques?»

L'Eglise, dans son admirable langage, appelle naissance (*natale natalis*) la mort des Saints, parce que sa foi lui dit que c'est réellement ce jour là qu'ils *naissent* à la vie, je dis à la vie éternelle, celle d'ici bas n'étant qu'une mort continuelle; « *Natalis,* sous entendu *dies*, dit le savant abbé Martigny, dans le style ecclésiastique des premiers siècles et particulièrement dans celui des martyrologes, nécrologes, etc., exprime, non pas la naissance selon la chair, mais la naissance à la vie éternelle... Pour tous les chrétiens, en effet, qui atteignent le port du salut, la mort est la fin de l'exil, c'est-à-dire la *naissance* à une vie qui ne doit plus s'éteindre. » (1) Longtemps avant lui, Guillaume Durand, évêque de Mende, au treizième siècle avait dit : « La *mort* des saints est désignée sous plusieurs appellations, car on l'appelle *natalis*, *natale*, ou *natalitium*, *obitus* et *obdormitio.* On appelle *natale* ou *natalis*, naissance, la mort des saints de ce siècle, parce qu'alors ils naissent à Dieu et passent du siècle à la gloire par cette nativité qui tend à la vie éternelle, » à l'encontre « des Gentils qui fêtaient, sous le nom de *Natalitium diem*, le jour où ils étaient nés à la misère de ce siècle. » (2) De là cet usage touchant, plein de charme et de mystère, que nous retrouvons dans les églises cathédrales, collégiales et abbatiales, pendant tout le cours du moyen-âge, d'appeler l'obituaire de l'église respective ou le livre des

---

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, etc., par l'Abbé Martigny, curé, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, 1865, p. 429.

(2) *Rational ou Manuel des divins Offices*, par Guill. Durand, traduit par Ch. Barthélemy. Paris, 1854, Tom. V, pag. 10 et 23, Liv. VI : Des festivités des Saints. — Le cardinal Bellarmin dit la même chose : Controverses, T. IV, Lib. IV. cap. VII.

morts, de l'appeler, disons-nous, livre de vie, ou livre des vivants *Liber vitæ*, *Liber viventium*. La pensée qui a donné naissance à ce langage mystique de l'Eglise est assurément très-belle et très-vraie, pleine de respect pour les morts et de consolation pour les vivants ; mais encore ne faut-il pas s'y méprendre ! Or, nous ne possédons, sur les Saints de l'âge de saint Hmier, que des documents ecclésiastiques, rédigés dans la langue de l'Eglise et ceux que Perriciot a pu consulter appartiennent sans doute à cette catégorie (1). Serait-ce donc lui faire injure que de supposer qu'il a pu confondre la mort de saint Hmier — *natalis sancti Himerii* — avec sa naissance ? Il est permis à un homme du monde, même fort instruit, d'être beaucoup plus versé dans la littérature et les sciences profanes que dans les sciences ecclésiastiques ou l'archéologie sacrée. M. Perréciot peut donc avoir traduit très-consciencieusement *natalis S. Himerii* par *naissance de S. Himier ;* ajoutons, et même très-correctement au point de vue de la latinité, et abstraction faite du sens mystique de l'Eglise. L'on sait en effet, que *natalis* (sous entendu *dies)* est souvent employé pour signifier le jour de naissance par les meilleurs écrivains du siècle d'Auguste.

Voilà le premier *quiproquo* possible qui a pu donner naissance à l'erreur que nous combattons ; *quiproquo* d'autant plus vraisemblable que la date adoptée par Perréciot pour la naissance de saint Himier est bien celle de sa mort, comme nous allons le faire voir en traçant un rapide aperçu des principales phases de la vie du pieux ermite jurassien.

---

(1) Nous trouvons dans le martyrologe de Hugues Ier, archevêque de Besançon, le massacre des saints Innocents désignés ainsi : *Natalis SS. Innocentium* Dunod, ibid. p. 17.

V

Himier arrive pour la première fois dans la vallée de la Suze au déclin du VIe siècle. — Insuccès de ses premiers travaux. — Transfert du siége épiscopal d'Avenche à Lausanne. — L'ermite suit l'évêque. — Il s'établit à Lausanne et fait de nouveaux essais de culture. — L'évêque Marius meurt en 594. — S. Himier songe à partir pour Jérusalem et part en effet en 597.

En tenant compte des données historiques que nous avons développées précédemment, saint Himier serait arrivé, pour la première fois, dans la vallée de Susinghen *vers la fin du VIe siècle*, pour nous servir des termes du D^r Blœsch, et avant le transfert du siége épiscopal d'Avenche à Lausanne, que les historiens placent à l'an 593 ou 594; toutefois pas bien longtemps avant cet événement. Il s'y établit avec son compagnon Albert (1),

---

(1) Nous croyons qu'Albert ou Elbert, appelé *proprius famulus* par la légende, était un serviteur ou serf de la maison paternelle de saint Himier, gagné à Jésus-Christ par l'exemple et les exhortations de son jeune maître, dont il ne voulut pas se séparer. Ce fait fort compréhensible et très-naturel en soi, se rencontre encore chez d'autres saints ou saintes de haute naissance, dont la pratique constante de la vertu attira à la vie parfaite quelques-uns des gens de leur service, avec lesquels ils vécurent ensuite dans une étroite et sainte amitié. C'est ainsi que " la mère et la sœur de St Basile, oubliant leur noblesse et leur richesse, se préparaient déjà au ciel en vivant dans une égalité complète avec *leurs servantes*, au milieu de la solitude qu'elles s'étaient choisies sur le fleuve Jris. " (Mont. *Man. d'Occid.* I, 107). On peut en dire autant de S. Aredius ou Yriez, seigneur de la cour du roi Théodebert, qui fonda vers 590, près de Limoges, un monastère dont il fut le premier abbé et " où la plupart de ses *serviteurs* ou *esclaves* embrassèrent la vie religieuse. „ (Rohrbach., hist. de *l'Eg.*, IX, 359). Item, du seigneur et moine Romaric, fondateur de Remiremont, (Romarici mons) dont il est dit : " Illos denique *servulos* quos dudum *ministros* habuerat, *socios* sibi plerosque adjunxit. „ (Vita S. Romarici, p. 400). Le fait que le seigneur de Lugnez s'adjoint comme compagnon dans ses projets de retraite un de ses propres serviteurs, rentre donc tout-à-fait dans les habitudes religieuses de l'époque.

du consentement de l'évêque d'Aventicum, ainsi que nous l'avons vu. Cet évêque était Marius ou saint Maire. Sudan, Murer, toutes les légendes disent que ce séjour ne fut pas de longue durée. Il ne fut cependant pas de moins d'un an, puisque les deux solitaires y restèrent suffisamment pour se livrer aux premiers travaux de défrichement et de culture et pour faire ensuite une première récolte, dont le produit insuffisant ne les récompensa qu'imparfaitement de leurs peines, disent encore les légendes. Pendant cet intervalle, s'opéra, selon toutes les apparences historiques, la translation du siége épiscopal à Lausanne. Notre ermite, qui avait déjà été attiré très-probablement dans la vallée de Susingen par la grande réputation de Marius, voulut suivre son évêque; d'autant plus qu'il n'était pas satisfait de son premier essai de culture à Susingen (1). Il part donc pour Lausanne, toutes les légendes sont d'accord sur ce fait, et il prie « l'évêque de cette ville, » (2) de lui désigner dans le voisinage de sa résidence, sur les terres de l'église de Notre-Dame, un endroit solitaire où il put se livrer à la vie contemplative et à la culture du sol, au profit de la dite église.

---

(1) C'est ainsi que le grand nom d'Hilaire avait attiré à Poitiers saint Martin, pour qui l'ermite de la Suze professait une vénération particulière, qu'il avait en quelque sorte choisi pour son modèle, et à l'honneur duquel il consacra la chapelle de son ermitage.

(2) Ces paroles prouvent que, dans la pensée de ses biographes, l'ermite Himier se rendit à Lausanne après le transfert du siége, puisqu'un évêque résidait déjà dans cette ville lors de son arrivée. Nous les empruntons à l'auteur de la vie de S. Himier dans la *Vie des Saints de Franche-Comté*, " excellent recueil, dit le comte de Montalembert, le meilleur qui ait paru dans ce genre depuis la renaissance des études catholiques. „ Murer, qui a écrit en allemand, parle absolument dans le même sens. Remarquons en outre qu'Himier demande un endroit voisin de la demeure de l'évêque, *locum episcopio vicinum;* ce qui explique assez la préoccupation de notre ermite-laboureur à se rapprocher du grand évêque Marius, bien connu par la protection qu'il accordait à la culture des terres, qu'il encourageait par ses propres exemples, ainsi que le prouvent ces paroles de son épitaphe : *manibus propriis prœdia justa colens.* (cartu-

On l'accueille avec faveur, non comme un inconnu ou un étranger, mais comme un ami : *honorabiliter susceptus est,* et on lui accorde tout ce qu'il désire. (1) Ceci se passa *certainement* après l'abandon d'Avenche, comme siége épiscopal, puisqu'il trouva à Lausanne un évêque et un évêché. Or, si l'on considère, d'une part, que Marius siégeait encore à Avenche lors du premier séjour de l'ermite Himier à Susinghen, et, d'autre part, que ce séjour, *de courte durée,* fut immédiatement suivi du départ du solitaire pour Lausanne, on restera convaincu que lors de son arrivée dans cette ville naissante, Himier dut y trouver non pas un évêque quelconque, mais Marius lui-même. Il est même permis de croire que c'est par amour et par dévouement pour ce personnage illustre et ses œuvres de foi et de civilisation chrétienne que notre zélé solitaire désirait se rapprocher de lui et demandait à s'établir dans le voisinage de sa résidence; il paraît bien que c'est dans cet ordre d'idées que le Dr Gelpke fait de S. Himier un aide et un collaborateur de Marius. Nous avons donc déjà dans ce fait une précieuse donnée chronologique.

Malheureusement le grand évêque ne survécut pas

---

laire p. 31). L'on sait que la culture du sol, envahi depuis le départ des Romains et l'arrivée des Barbares, par une végétation sauvage et spontanée qui avait rendu au désert et à la solitude des contrées entières, était, à cette époque principalement, une œuvre éminemment utile et méritoire; c'est pourquoi les évêques, les moines, les solitaires, tous les hommes d'Eglise en général, en donnaient au peuple le salutaire exemple. On a dit assez souvent que ce sont les moines qui ont défriché l'Europe; on peut ajouter : avec les évêques. Preuve en soit Marius, St Hilaire, évêque d'Arles " qui travaillait *de ses propres mains* à cultiver les champs de son église, „ et tant d'autres.

(1) Ses propositions étaient du reste très-généreuses et témoignent de son complet désintéressement : deux tiers du produit de sa culture pour l'Eglise et un tiers pour son entretien et celui de ses aides et compagnons, tandis que les conditions ordinaires avec les colons étaient précisément le contraire, c'est-à-dire un tiers pour le propriétaire du sol et deux tiers pour celui ou ceux qui le cultivaient.

longtemps au transfert de son siége à Lausanne, et c'est là une des raisons — si ce n'est pas la principale — qui expliquent la brièveté du séjour de S. Himier dans cette ville. Par cette mort prématurée disparaît le vrai motif qui avait attiré les pas de notre ermite vers Lausanne plutôt que dans une autre contrée et se brise le lien le plus doux qui l'y retenait. Dès ce moment, il songe donc à mettre à exécution son grand projet d'aller visiter les Lieux-Saints, projet qu'il caressait depuis longtemps. La légende, écrite uniquement dans un but religieux et où l'on ne trouve nulle trace de préoccupation historique, ne fait pas mention, il est vrai, de Marius, pas plus ici qu'à Suzinghen, où nous avons vu cependant nos historiens nationaux et locaux le faire intervenir d'un commun accord; elle se contente de dire qu'Himier «ne trouva pas la contrée conforme à ses desseins,» (1) ce qui n'exclut pas, pensons-nous, notre interprétation, puisque son dessein était de travailler sous les ordres et la direction de son bienfaiteur Marius. C'est alors, continue la légende, « qu'il commença à méditer affectueusement dans son cœur aux moyens d'aller visiter, au prix de n'importe quelles fatigues, les lieux sanctifiés par la présence de Jésus-Christ notre sauveur. » Un projet de cette nature ne pouvait s'exécuter sur le champ; il demandait de longs préparatifs et des préparatifs de diverse nature. Aussi tous ses biographes s'accordent à dire qu'Himier se remit à l'œuvre comme la première fois au désert de Suzinghen. Le dernier reconnaît « qu'il se mit, une fois encore à travailler la terre, » et le P. Murer précisant davantage fait durer son séjour à Lausanne « quelques années. » (2) Pour entrer aussi exactement que possible,

---

(1) " Aptum sibi locum minime invenit, „ dit la légende d'Hauterive, paroles dont nous donnons, dans le texte, la traduction de l'auteur de la vie de S. Himier dans la " Vie des Saints de Franche-Comté,„ par MM. les professeurs du Collége catholique de Besançon.

(2) *Etliche Jahre. Helvetia sancta*, par le P. Henri Murer, Lucerne, 1638. Vie et mort de S. Himier, confesseur et ermite du Val S. Jmmier, diocèse de Lausanne, pag. 87, un vol. in-folio.

dans la pensée de ce pieux écrivain, admettons qu'il passa encore deux années à Lausanne après la mort de Marius, occupé à défricher les terres de l'Eglise, à se perfectionner dans la pratique des vertus parfaites, à étudier les événements (1) et à faire ses préparatifs de départ, pour lui et son compagnon Albert. De la sorte, Marius étant mort, d'après les minutieuses recherches du P. Martin Schmitt, le 31 décembre 594, notre pèlerin serait parti de Lausanne pour Jérusalem vers le commencement de l'année 597. Cette date, qui ne doit guère s'écarter de la vérité, nous servira pour déterminer celle de sa mort.

VI

Himier se rend à Jérusalem par terre.—Manière de voyager au VIe siècle. — Large hospitalité partout offerte aux pèlerins. — Discipline de l'Eglise à cet égard. — Lois civiles sur le même sujet. — Hospitalité proverbiale des moines. — S. Benoît et Cassiodore. — Départ de Lausanne. — Himier se rend à Rome, puis à Constantinople, et de là à Jérusalem, où il arrive au commencement de 598.

Deux raisons permettent de croire que notre pèlerin se rendit à Jérusalem par terre. La première, c'est que Rome, capitale de la chrétienté et Constantinople, capitale de l'empire jouaient alors un rôle tellement prépondérant dans la république chrétienne que tous les pèlerins de Jérusalem, à peu d'exceptions près, se faisaient un devoir de visiter ces deux villes; la seconde, c'est que nos historiens, se basant sans doute sur ce que nous ve-

(1) On sait que ces événements, dont nous parlons plus haut, mirent des entraves à la nomination du successeur de Marius et rendent très-probable la vacance du siége pendant un certain temps; situation anormale qui devait nécessairement contrarier notre ermite, et qui a pu, elle aussi, hâter sa résolution de quitter Lausanne et de prendre hardiment son bâton de pèlerin.

nons de dire, parlent de ce voyage en termes qui n'admettent pas la supposition d'une traversée maritime. « Himier, dit l'historien Jean de Muller, traversa les possessions *de cent peuples différents*, et se rendit, avec son fidèle Albert, dans le pays devenu fameux par le séjour de Jésus-Christ. » (1) Cette entreprise du gentilhomme de Lugnez qui peut, il est vrai, nous paraître un peu hardie pour cette époque encore à demi-barbare, n'a cependant rien qui doive trop nous surprendre, comme nous allons voir. En tout cas, rien absolument n'autorise le moindre doute sur la possibilité ou la réalité de son exécution, bien que, il est vrai, elle fut incomparablement plus difficile et compliquée alors qu'aujourd'hui.

Dès les premiers siècles de l'Eglise et surtout à partir du quatrième, après la conversion de Constantin, les chrétiens aimèrent à fréquenter par dévotion les lieux consacrés par la vie, les douleurs et la mort de l'Homme-Dieu, ainsi que les tombeaux des martyrs, imitateurs de Jésus-Christ, et par dessus tout ceux des apôtres saint Pierre et saint Paul, où affluaient sans cesse les fidèles de l'Occident et de l'Orient. Avant d'entreprendre ce long et périlleux voyage, le pèlerin se présentait à son évêque qui lui donnait une attestation, *contesseratio hospitalitatis*. C'était son passeport spirituel. Au moyen de cette pièce, il se faisait reconnaître et était admis à la communion et à l'hospitalité de toutes les communautés chez lesquelles il devait passer. Pour les ecclésiastiques, ces lettres adoptaient une forme spéciale et prenaient le nom de *litteræ pacificæ* ou *litteræ formatæ*, comme nous le voyons dans Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont à la fin du cinquième siècle et surtout par la lettre du pape Zosime (418) aux évêques des Gaules. (2)

---

(1) Muller, " Histoire des Suisses, „ I, p. 303, édit. déjà citée.

(2) "Si quis ex qualibet Galliarum parte sub quolibet ecclesiastico gradu ad nos Romam venire contendit, vel alio... non aliter proficiscatur nisi... Episcopi *formatas* acceperit *Litteras*... *Epistola* V, ap. Thomass. I, col. 288.„

L'hospitalité qui n'est autre chose qu'un épanouissement naturel du grand principe de la charité, était une des principales vertus de nos pères. Les mœurs d'alors, l'état social et religieux du monde ancien en faisaient un devoir spécial et rendaient la pratique de cette vertu beaucoup plus nécessaire qu'aujourd'hui. Les hôtelleries étaient rares, les païens étaient encore nombreux; les chrétiens devaient loger les chrétiens : *domesticos fidei,* comme les appelle saint Benoît empruntant les paroles de S. Paul, et ils accomplissaient ce devoir avec une admirable générosité ainsi que l'attestent une multitude de faits recueillis par Thomassin. (1) Entre tous se distinguaient les évêques, fidèles observateurs du précepte de saint Paul : *oportet episcopum hospitalem esse.* On sait que saint Augustin recevait tous les pèlerins à sa table et cela était tellement admis et général que saint Chrysostome, évêque de Constantinople et prince des orateurs chrétiens, fut accusé de ce qu'il mangeait toujours seul, exception justifiée cependant par les circonstances et que son historien, Palladius, explique en ces termes : « Ce saint évêque était fort infirme; souvent il ne mangeait que le soir, ce qui eut gêné ses hôtes..... Enfin il considérait que l'hospitalité était peu nécessaire à un évêque dans une ville si riche et si puissante, *les laïcs y exerçant libéralement cette vertu.* Ainsi l'évêque ne devait pas quitter le soin de la prédication pour s'occuper des pensées et des inquiétudes du ménage. » (2) Pour nous en tenir à l'époque précise où s'accomplit le pèlerinage qui nous occupe, voici la doctrine de saint Isidore de Séville, mort en 636, par conséquent contemporain de saint Himier : « Lire l'Ecriture-Sainte,... instruire les peuples,... *exercer l'hospitalité* envers les étrangers, voilà les

---

(1) *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, etc. par le P. Louis Thomassin, prêtre de l'Oratoire. Paris, 1725, Tome I, col. 1092, chap. 89 : Des hôpitaux, etc., jusqu'au temps de Charlemagne, et Tom. III, col. 1368, chap. 47 : De l'hospitalité avant l'an 800.

(2) Palladius, " Vita Chrysostomi, cap. XII, 2, ap. Thomass. „

devoirs d'un évêque. (1) Les Pères du concile de Mâcon, tenu en 585, et auquel assista Marius, évêque d'Avenche-Lausanne, que nous connaissons, « recommandent l'hospitalité à tous et particulièrement aux évêques qui doivent la prêcher aux autres, et par conséquent leur en donner l'exemple. » (2) Qui ne connaît l'inépuisable charité du pape saint Grégoire-le-Grand (590-604), autre contemporain de saint Himier, envers les pauvres et les voyageurs ? Cet illustre pontif qui *le premier* s'appela *serviteur des serviteurs de Dieu*, invitait chaque jour à sa table *douze pèlerins* et les servait après leur avoir lavé les mains et les pieds, comme il avait coutume de le faire étant encore Abbé. (3) On sait, en effet, qu'avant son élévation au souverain pontificat, il était Abbé du monastère de Saint-André, qu'il avait fondé lui-même à Rome dans son propre palais. (4)

Le devoir de l'hospitalité était tellement commandé par les besoins de l'époque; cette noble et généreuse vertu était tellement entrée dans les mœurs et les habitudes de ces temps-là, que nous la trouvons inscrite dans les lois civiles aussi bien que dans les canons des conciles; dans les capitulaires ou ordonnances des évêques comme dans la règle des moines. Ainsi la loi Gombette, œuvre de Goudebaud, roi des Burgondes, et qui par conséquent fut notre loi, à nous Jurassiens, pendant un siècle, condamne à une amende de trois sous d'or « quiconque aura dénié le feu et le couvert à un étranger en

---

(1) Ces paroles sont de Rohrbacher, " Histoire de l'Eglise X, 107.„ Voir le texte même de S. Isidore dans le Brév. rom. 4 Avril, 9e leçon.

(2) Mansi, Coll. Conc. IX, 936. ap. P. Martin Schmitt, Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne, I, 188 et 190.

(3) Joannes Diaconus. "Vita S. Greg., II, 22, ap. Thomass. loc. cit. " primus omnium se in principio Epistolarum suarum Servum servorum Dei scribi satis humiliter definivit, „ Tom. I, col. 98. „

(4) On sait que S. Grégoire était fils de sénateur et qu'il avait été préfet du prétoire, avant d'embrasser l'état ecclésiastique.

voyage. » (1) Deux ou trois siècles plus tard, Théodulfe, évêque d'Orléans, un de ces hommes distingués que Charlemagne avait su attirer à sa cour avec notre évêque de Bâle Hatton, désireux de rétablir l'*ancienne* discipline, publie ce capitulaire resté célèbre, où il prescrit, entre autres aux prêtres de son diocèse « d'avertir les fidèles d'exercer *gratuitement* l'hospitalité. » (2) Si tous, en ces temps si différents des nôtres, pratiquaient cette vertu chrétienne et libérale envers les voyageurs et les pèlerins, il faut cependant reconnaître que l'hospitalité était surtout la grande vertu des moines, et que sous ce seul rapport, ils ont rendu d'immenses services à la société chrétienne pendant les premiers siècles de l'Eglise et les temps si troublés de la féodalité et du moyen-âge. (3) Si cette vérité proverbiale avait besoin d'être prouvée, il suffirait pour cela de citer la règle de Saint-Benoît, patriarche des moines d'Occident, règle sur laquelle ont été modelées à peu près toutes les autres règles monastiques. Laissons ici la parole au Père Thomassin : « La règle de saint Benoît ordonne de recevoir à l'hospitalité et à la table de l'Abbé *tous les passants* et *tous les pèlerins*, non-seulement les riches, qui se font considérer par des vues humaines, mais aussi et même principalement les pauvres, que la seule personne de Jésus-Christ dont ils sont revêtus, rend si recommandables.» (4) Et si ce pèlerin est un religieux, tel que l'ermite Himier, la règle ordonne « de le garder en qualité d'hôte *autant*

---

(1) Dunod, " Hist. du royaume de Bourg., I, 267, et Duruy, " Hist. de France et du moyen-âge du Ve au XIVe siècle, p. 69.

(2) Rohrbacher, " Hist. de l'Eglise, XI, 279,

(3) Montalembert (loc. cit. I, Introd. CVII) cite un monastère qui nourrissait quinze cents à deux mille pauvres par an, et, en outre, recevait 4,000 hôtes.

(4) Thom. loc. cit. III, col. 1374. " Omnes supervenientes hospites tanquam Christus suscipiantur, omnibus congruus honor exhibeatur, maxime tamen domesticis fidei et peregrinis... Mensa Abbatis cum hospitibus et peregrinis sit semper, „ dit la Règle de saint Benoît, chap. 53 et 56.

de temps qu'il le désire pourvu qu'il se contente de l'ordinaire qu'il trouve au monastère. » (1) Pour terminer ce que nous avons à dire sur l'hospitalité monastique, citons encore là-dessus la doctrine de Cassiodore, une des plus grandes illustrations de la politique chrétienne et de la vie religieuse. Successivement sénateur, consul, questeur, préfet du prétoire, patrice, le ministre et l'ami de cinq rois, alliant dans sa personne les vertus des vieux Romains à celles des nouveaux chrétiens, il se résoud, après avoir passé cinquante ans dans les emplois les plus élevés, de fuir les grandeurs du monde et d'achever sa vie dans la retraite et le silence. Dans ce but, il fonde sur ses domaines au midi de l'Italie deux monastères si vastes qu'on eut dit de loin une ville tout entière, et parmi les règles qu'il donne à ses nombreux disciples, nous détachons celle-ci : « d'exercer *sur toute chose* l'hospitalité. » (2)

En vertu de ce principe de charité, universellement admis par les moines, il n'y avait pas un monastère qui n'eût un local spécialement affecté à recevoir, à nourrir et à loger les voyageurs et les pèlerins, et saint Himier qui va si largement profiter, pendant son pèlerinage, de cette disposition libérale de la loi monastique ne manquera pas à son retour de Terre-Sainte, de construire près de son ermitage sur les bords de la Suze un petit hospice pour y exercer les devoirs de l'hospitalité envers ceux que la Providence amènera dans son désert. (3)

Tels étaient les mœurs et les usages du temps et nous voilà maintenant suffisamment renseignés sur la manière de voyager du VIe siècle. Si donc, à cette époque reculée,

---

(1) Rohrb. ibid. IX, 82.

(2) Cassiodere, " Institutions aux lettres divines, „ ad fin. ap. Rohrbabh. ibid. p. 190. — Montalembert, loc. cit, II pag. 75 à 80.

(3) " Hujus Sancti Ymerii, „ dit la légende, studium fuit... domum edificare in qua omnibus ad se venientibus in caritatis gratiam liberalissime hospitum preparabat...

et si différente de la nôtre, un pèlerinage à Jérusalem était une entreprise qui demandait beaucoup d'énergie et de volonté, elle était cependant parfaitement réalisable, comme on peut s'en convaincre par les renseignements qui précèdent, et rien n'autorise le moindre doute sur la mise à exécution du pieux projet que le fils du seigneur de Lugnez nourrissait depuis longtemps dans son cœur.

Voilà donc saint Himier le bâton de pèlerin à la main, muni de *lettres pacifiques* ou *canoniques* qui devaient lui ouvrir toutes les portes, en route pour Jérusalem! Pour ne parler que des grandes et principales stations, il faut admettre qu'il se rendit d'abord à Rome, aux tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul, *ad limina apostolorum*, selon l'expression consacrée. On ne peut pas douter que notre pèlerin franco-burgonde ne se présentât au grand pape saint Grégoire qui occupait alors le siége de Rome (590-604) et qu'il n'eût, lui aussi, l'honneur et le bonheur d'être admis à sa table avec les autres pèlerins que ce saint pape nourrissait chaque jour. Son séjour dans la ville sainte fut de longue durée; on le comprend aisément. Plusieurs fois il eut la joie d'assister à ces suaves homélies sur les évangiles que saint Grégoire-le-Grand aimait tant à adresser au peuple, dans les différentes églises de Rome et qui, après bientôt treize siècles sont encore aujourd'hui familières à tout prêtre catholique. (1) En quittant la ville éternelle, honorés de l'hospitalité du pape et fortifiés par sa bénédiction paternelle, nos deux pèlerins — car Himier était accompagné de son fidèle serviteur et compagnon Albert — se dirigent sur Constantinople, où ils reçoivent une sympathique et généreuse hospitalité. Cette ville, chrétienne alors et capitale de l'empire d'Orient, était très-riche en reliques précieuses, ramenées de Jérusalem par sainte

(1) Le bréviaire romain que le prêtre doit réciter chaque jour, renferme plusieurs de ces célèbres homélies.

Hélène et qui étaient l'objet d'une grande vénération. C'était le chemin battu par tous les pèlerins d'Occident, (1) qui, au témoignage de l'histoire, y étaient généralement accueillis avec honneur et respect. Cette ville, avec tous ses souvenirs et ses monuments chrétiens, dut encore retenir longtemps nos deux voyageurs. De Constantinople à Jérusalem, le voyage se faisait par terre ou par mer; l'histoire nous offre des exemples de l'un et de l'autre cas. Les relations entre ces deux villes célèbres à titres divers, étaient alors fréquentes et faciles. Toute la route à travers l'Asie mineure et la Syrie était sur le territoire de l'empire et les nécessités du service militaire et administratif exigeaient qu'elle fut tenue dans les meilleures conditions. Cette belle contrée qui a joué un si grand rôle dans l'histoire des premiers siècles du christianisme, étaient, à cette époque, vierge encore de toute invasion barbare ou sarrasine et ne présentait nul danger pour le voyageur. D'autre part, saint Jérôme, le promoteur célèbre de cette émigration permanente qui entraîna, au VIe siècle, un si grand nombre de chrétiens d'Occident vers la Palestine, avait pour ainsi dire tracé au pèlerin sa route par le menu, en décrivant les différentes provinces qu'il avait traversées pour arriver à Tarse, patrie de saint Paul, puis à Antioche, premier siége de Pierre. De là à Jérusalem plus de difficultés. Saint Himier, homme instruit et cultivé pour son temps, versé dans la littérature sacrée—*Sacris litteris instructus*

---

(1) Jean de Muller fait observer qu'à cette époque " les Francs faisaient " en sûreté „ le commerce avec Constantinople, en traversant les pays habités par les slaves. „ D'autre part, toute l'histoire de cette époque atteste que les relations entre Rome et Constantinople, entre le Pape et l'Empereur, entre la cour de Ravenne et celle de Bysance, étaient fréquentes et ne présentaient nul danger. Le pape S. Grégoire, avant son élévation au suprême pontificat, avait fait lui-même ce voyage quelques années avant nos deux pèlerins, en qualité de légat du S. Siége auprès de l'empereur Tibère pour combattre l'erreur du .patriarche de Constantinople Eutique, qu'il eut le bonheur de ramener à la vérité. (Brév. rom. VII Mars, IVe leçon, vie de S. Greg.)

disent les légendes — et qui méditait depuis longtemps ce projet de pèlerinage, ne pouvait ignorer ces choses et il ne manqua pas de les utiliser à son profit. Néanmoins, si nous tenons compte des difficultés, des fatigues, des longueurs, aujourd'hui incompréhensibles, d'un pareil voyage au VIe siècle; si nous prenons en considération les nombreuses et longues stations que dût faire notre pèlerin en différents endroits pour satisfaire sa dévotion et prendre un repos nécessaire, nous ne pouvons lui accorder moins d'un an pour accomplir le voyage de Lausanne à Jérusalem, où il dût arriver vers la fin de l'année 597, ou au commencement de l'année 598.

VII

L'Ile et le Griffon

Fide ac veritate.

Avant d'entrer dans la ville sainte, le lecteur nous permettra d'ouvrir ici une parenthèse, afin de lui présenter un autre pèlerin de Jérusalem, contemporain de S. Himier, qui nous mettra peut-être sur la voie de l'île payenne convertie à la foi du Christ par le ministère de notre pèlerin jurassien: c'est Antonin de Plaisance, appelé aussi Antoninus Martyr. (1) On est généralement

(1) Nous faisons observer que, d'après son étymologie, le mot île, „ insula " („ in salo, " dans la mer) peut parfaitement se prendre pour une terre, une contrée simplement baignée par la mer, comme, par exemple, une côte maritime, telle que se présente toute la côte occidentale de la Palestine et de la Syrie. Nous pourrions fournir une foule d'exemples de ce mot pris dans ce sens, en latin chez les anciens, et en français encore du temps des croisades. On comprend aisément que cette interprétation, très-correcte et que nous sommes loin de rejeter, donnerait une grande latitude pour l'explication de notre légende. Cependant nous n'avons pas cru devoir en profiter dans ce paragraphe, où le mot île est constamment pris dans son sens le plus strict, et tel qu'on l'entend aujourd'hui.

d'accord qu'il fit son voyage vers la fin du VIe siècle. Mgr Poget, dans une savante *Etude sur le tombeau de la Sainte Vierge*, s'appuie sur le témoignage du « bienheureux Antonin, martyr de Plaisance, qui visita la Terre-Sainte *avant l'an 600.* » D'autres, précisant davantage, fixent ce voyage à l'an 570 et motivent cette date sur de fort bonnes raisons. Or, ce pèlerin italien a laissé de son voyage une trop courte relation, d'où nous pouvons cependant tirer quelques lumières pour éclaircir le point le plus obscure de la vie de S. Himier; je veux dire, l'épisode de l'île payenne convertie au christianisme avec tous ses habitants. Cet *Itinéraire* du pèlerin italien se trouve en manuscrit sur parchemin dans plusieurs bibliothèques, entre autres dans la vaticane, à Rome; dans celled'Angers, en France, où elle fut publiée pour la première fois, par Pierre Avril, en 1640; dans celle de Berne, où elle repose en paix probablement, et dans l'ancienne bibliothèque de l'Abbaye de St-Gall, d'où l'a extraite il y a quelque vingt ans, M. T. Tobler, son dernier éditeur. C'est cette édition là que nous avons sous les yeux; c'est la reproduction du manuscrit de St-Gall qui remonte à la première moitié du neuvième siècle. Antonin qui était prêtre, selon M. Tobler, avait, ainsi qu'Himier, un compagnon de voyage, appelé Jean, aussi de Plaisance, dont la femme s'appelait Thècle; celui-ci mourut en Palestine. Laissant de côté tout ce qui est étranger à notre sujet, nous extrayons ce qui suit de l'édition St-Galloise : « Partis de Plaisance, nous nous rendîmes à Constantinople. De là nous nous embarquâmes pour l'île de Chypre,..... d'où nous gagnâmes les côtes de Syrie; nous passâmes par l'Ile *Arade*, d'où nous vînmes à Tripoli de Syrie,... ensuite à Byblos,... puis à Béryte,... à Sidon,... à Sarepta,... à Tyr,... à Ptolémaïde, etc.,... enfin à Jérusalem. (1) Voilà donc une

(1) Itinenarium Antonini Martyris, seu " De Locis Sanctis quæ perambulavit Antoninus Martyr circa A. D. 570. " Nach hand-und druckschriften, „ mit bemerkungen, " herausgegeben von Titus

île, une petite île, habitée par une population peu nombreuse, et bien à la portée de Jérusalem. Qui oserait affirmer qu'elle n'a pas été le théâtre des événements racontés par la légende ; et surtout qui pourrait le prouver ? Que l'auteur de la légende ait, selon l'usage et l'esprit de son temps, brodé plus que de raison sur un thème vrai; volontiers je vous l'accorde, mais cela n'infirme en rien l'essence même, ni la réalité du fait principal. Il suffit d'établir, à l'aide d'une saine critique, la ligne de démarcation entre le fait historique et les broderies ou embellissements légendaires. Toute légende a un fond vrai; c'est admis par tous les critiques.

Mais qu'est-ce que l'île Arade ?

Ne le demandons pas à l'auteur de notre légende ; il avoue franchement qu'on ne savait plus de son temps le nom de cette île si éloignée. Franchement aussi, nous devons pardonner à notre légendaire son ignorance, puisqu'il écrivait à une époque où la science géographique n'était pas née! On ne peut pas plus lui en vouloir pour ce fait, qu'à M. de Maistre, par exemple, pour les fausses notions de physique ou de chimie qu'on rencontre çà et là dans ses immortels écrits, qui précédèrent d'un demi-siècle la naissance et les inventions de la physique et de la chimie moderne. (1)

Tobler. St- Gallen, 1863, pag. 3, 4 et 5. Voici le texte :...Exeuntes de Placentia Constantinopolim venimus, de qua... venimus in insulam Cyprum,.... Deinde venimus in partes Syriæ,..„ in insulam Antaradum, " et inde venimus in Tripolim Syriæ... quæ civitas tempore Iustiniani imperatoris subversa est Terræ motu, etc, etc. — „Antaradum " est sans doute une faute de copiste ; il faut „ Aradum ". Au resta, M. T. Tobler signale cinq variantes de ce mot dans les différents manuscrits, ce qui prouve que le nom de cette île n'était guère connu des copistes du moyen-âge.

(1) " L'invasion des Barbares arrêta pour un temps les progrès de la géographie..... Avant les croisades la géographie était peut-être la science la plus ignorée en Occident,... il n'était pas rare de trouver des hommes qui n'avaient aucune idée de la forme et de l'étendue " de leur propre patrie. „ Heeren, " Influences des croisades, „ p. 427. L'abbé Drioux, " Précis de géographie politique et

Si celui qui a écrit la vie de saint Himier dans les conditions que nous venons de dire, ignore le nom de l'île en question, Antonin de Plaisance qui l'a vue et qui écrit lui-même son propre voyage, ne l'ignore pas, et ceux qui la connaissent probablement mieux encore qu'Antonin, ce sont les géographes modernes. La Phénicie (ancienne), dit l'abbé Drïoux, bornée au sud par la Palestine, comptait parmi ses villes principales *Aradus*, située au milieu de la mer *sur une petite île*, à deux cents mètres de la côte; en face, sur le continent, on voyait *Antaradus* (Tortose) qui devait son nom à sa position. A huit lieues au sud, on remarquait Tripolis (trois villes), ainsi appelée de trois colonies distinctes venues de Tyr, de Sidon et d'*Aradus* qui s'y établirent à peu de distance l'une de l'autre. Aujourd'hui cette île s'appelle *Rouad.* « L'île de Rouad, dit Malte-Brun, au sud-ouest de Tortose, renfermait autrefois la ville d'*Aradus* (*Arados*) dont les maisons, comme les nôtres, avaient cinq à six étages;..... aujourd'hui l'île à peu près déserte, présente peu de traces de cette antique cité, et la tradition n'a pas même conservé le souvenir d'une source d'eau douce que les *Aradiens* avaient découverte au milieu de la mer », etc. (1) On voit par là que cette île n'est pas un mythe et que certains critiques auraient sagement agi d'en parler moins à la légère. En outre, disent encore les géographes, entre autres Vosgien; elle est formée principalement d'immenses « rochers, » dont l'élévation, les saillies et les anfractuosités offrent un asile commode et assuré aux grands oiseaux de proie, qui aiment à y établir leur

---

historique, chap. II, histoire de la géographie, p. 64. — " La science géographique avait presque disparu sous les ruines du monde... La géographie qui " en Europe, " paraissait près de s'éteindre, est remise en honneur... par les Arabes. " Malte-Brun, " Géograph. universel. " Tom. I, Liv. II, hist. de la Géograph., p. 219 et suiv.

(1) Malte-Brun, ibid. Tom II, Liv. X, La Syrie avec la Palestine, p. 99. — Vosgien, " Dict. géog. " Ce dernier l'appelle : île Ruad ou Rouad, anc. Arad.

repaire. Ceci nous amène à dire un mot du griffon, mais un mot seulement, toute cette digression étant étrangère à notre question chronologique.

Commençons par supplier le lecteur de mettre absolument de côté toute idée de *dragon*. Aucune légende ancienne de S. Himier n'a jamais prononcé ce mot, et nous ne savons pourquoi des critiques et des biographes modernes l'y ont introduit. (1)

Déjà au quatrième siècle, le grand évêque d'Hippone, S. Augustin, disait aux catéchumènes : « nul de vous n'ignore que le dragon est le démon, » c'est-à dire la figure ou le symbole de l'erreur, du mensonge, du mal absolu, de l'idolâtrie. (2) Si donc nous trouvons parfois dans une légende l'histoire d'un dragon vaincu et terrassé par les prières, les travaux et l'apostolat du Saint, héros de la légende, nous savons immédiatement ce qu'il faut entendre par ce symbole : c'est la victoire remportée par le saint missionnaire sur l'erreur, sur l'idolâtrie, sur l'ennemi du peuple chrétien. Mais dans la légende ou la vie de S. Himier, nous n'avons point affaire à un dragon ; il s'agit d'un griffon.

Qu'est-ce qu'un griffon ?

Il faut soigneusement distinguer. Il y a d'abord le griffon fabuleux qui n'existe pas dans la nature ; c'est une conception payenne, mythologique, souvent décrite par les poètes anciens et qu'on voit encore aujourd'hui sculptée sur les monuments antiques. C'est un animal quadrupède, avec le corps d'un lion, la tête et les aîles d'un aigle et de grandes griffes aux pattes. Il était pré-

---

(1) Il en est de même du mot " voisine „ que tous, à l'envi, accolent au mot " île. " Nous n'avons jamais pu le découvrir dans aucune légende originale, où cette île est toujours appelée simplement " quædam, quamdam paganorum insulam, " dit en particulier la légende d'Hauterive. Il n'est nullement question qu'elle fut si voisine de Jérusalem.

(2) S. Augustini, " Tract. de Symbolo ad catechum. „ Lib. IV, cap. I, " Draconem diabolum esse, nullus vestrum ignorat. "

posé, dans la fable, à la garde des trésors de l'Inde, etc. Est-ce de cet animal fabuleux qu'il est question dans la vie de S. Himier? D'aucuns le prétendent et lui donnent la même signification qu'au dragon. Notre intention n'est pas de les combattre en faisant observer toutefois que cette interprétation s'adapte mal au texte de la légende, qui est susceptible d'une interprétation plus simple et plus naturelle, en prenant les termes dans leur sens propre, sans recourir au symbolisme.

Dans cet ordre d'idées, nous nous trouverions en présence d'un animal réel, véritable; d'un oiseau gigantesque et malfaisant, d'une espèce de monstre aîlé qui répandait la terreur dans l'île et semait la mort dans la population, surtout parmi les enfants et les femmes pour satisfaire son horrible gloutonnerie et celle de sa terrible nichée. La légende appelle griffon ce monstre emplumé.

Le griffon existe-t-il dans la nature?

Il n'y a nul doute à cet égard.

D'abord la Sainte-Ecriture en fait mention plus d'une fois et le range parmi les animaux appelés *impurs*, en style biblique. (1) C'en était assez pour que Voltaire en niât l'existence; mais Voltaire s'est fait battre en règle par les commentateurs chrétiens du Livre sacré. (2)

Une note sur ce bipède ailé, qu'un naturaliste jurassien a eu l'obligeance de rédiger à notre intention il y a quelque temps déjà, nous fournit en outre des détails intéressants que nous allons communiquer à nos lecteurs. « Le griffon, dit la note, *(griphus*, du grec *grups)*... le plus grand des oiseaux de proie de l'ancien monde, — attaque les moutons, les génisses et quelquefois l'homme, — bec crochu, — serres longues terminées par des ongles petits, mais très-forts. — extrêmement vorace. — Remarqué par Savigny sur les côtes d'Egypte, — connu des

(1) Lévitiq. XI. 13. — Deutéron. XIV, 12.

(2) Voir entre autres l'abbé Du Clot, " Bible vengée, Tom. II. p. 126 et 127.

anciens comme habitant les îles de la Méditerranée. — Le griffon appartient à la tribu des *Vulturiens* (Cuvier). » Le griffon est donc une espèce de vautour. Or, nous trouvons dans une Revue mensuelle parisienne de l'année 1869 l'article suivant, accompagné d'une gravure représentant un griffon ou un vautour aux proportions gigantesques, s'abattant avec fureur sur deux nègres travaillant dans une plantation.

« Le grand Vautour de Madagascar

« Le célèbre voyageur vénitien Marco-Polo avait » donné des détails curieux sur un oiseau géant qui ha- » bitait, disait-il, l'île de Madagascar; sa sincérité fut d'a- » bord méconnue.

» Dans le XVIIe siècle, des indigènes Madécasses étant » venus à l'Ile de France pour acheter du rhum, appor- » tèrent pour le contenir des vases qui étaient tout sim- » plement des œufs de l'oiseau gigantesque. Un seul de » ces œufs avait le volume de huit œufs d'autruche ou de » cent quatre-vingt-quinze de poule.

» Plus tard, en 1851, le muséum d'histoire naturelle de » Paris reçut un de ces œufs trouvé à Madagascar dans » un éboulement et aussi bien conservé que s'il venait » d'être pondu. Cet œuf avait 88 centimètres de circonfé- » rence et une capacité de dix litres et demi. Ce monstre » emplumé est de l'*espèce des vautours*, ayant des aîles de » plus de huit mètres d'envergure, capable, en s'abattant » au milieu d'une peuplade sauvage, d'enlever un homme » aussi facilement que l'aigle ordinaire enlève le petit la- » pin qui doit lui servir de pâture.

» On assure qu'il existe encore dans les forêts vierges » de l'ile de Madagascar, mais qu'il se montre très-rare- » ment aux regards des hommes. (1)

---

(1) Nous ne savons ce qu'il en est à cet égard, mais voici ce que nous trouvons dans la " Revue britanique, " N° 10, octobre 1874, p. 327, " Qu'une d'elles (des espèces animales) vienne à périr... comme

L'auteur de l'article que nous venons de citer ne craint pas d'avouer que la « sincérité de Marco-Polo fut d'abord méconnue, » et il prouve bien que c'est à tort. C'est aussi l'avis de Malte-Brun, un des savants de notre temps qui a le plus contribué à l'avancement des sciences géographiques, prises dans leur plus grande acception. « De tous les voyageurs du moyen-âge, dit-il, le plus célèbre,... est Marco-Polo, noble vénitien,..... sa réputation ne fit que s'accroître lorsque les Portugais, par leurs découvertes maritimes, eurent constaté *la vérité* de plusieurs de ses récits, qu'on prétendait être forgés à plaisir. (1) Le même auteur nous apprend ensuite que « la première notion *certaine* de l'île de Madagascar nous a été transmise par Marco-Polo » et que « les Portugais la découvrirent à leur tour en 1506. » (2) C'est alors qu'ils purent constater la vérité de ces récits « révoqués en doute par un scepticisme ignorant. » (3)

Nous pourrions faire suivre ces citations de beaucoup d'autres non moins intéressantes, si nous ne nous étions fait une loi de limiter cette digression au stricte nécessaire. Nous croyons cependant en avoir dit assez, pour

---

le gros oiseau de Madagascar, quels ne seront pas nos regrets! „ Par contre, il est certain que d'autres oiseaux gigantesques existent encore aujourd'hui. On cite, entre autres, ceux de la Nouvelle-Zélande, et le gouverneur de cette île, sir Georges Grey, raconte que les habitants en parlent comme d'oiseaux qui étaient bien connus de leurs ancêtres. " (La Nature, revue des sciences, " N° 76, Novembre 1874.) " Un oiseau gigantesque de la Nouvelle-Zélande, dit Malte-Brun, n'existe plus dans cette île; mais il habite le climat plus chaud de l'Australie. Flinders en a vu deux nids, au port du Roi Georges... posés sur le sol... D'autres nids, trouvés à l'île Lizard, sur la côte N.-O. de l'Australie, avaient 10 à 11 mètres de hauteur. " (Textuel.) (Malte-Brun, " Géographie universelle. " IV, p. 202.) — Il ne faut donc pas nier une chose ou un fait par la seule raison qu'on ne l'a pas vu.

(1) Malte-Brun, loc. cit. Tom. I, Liv. XVIII, Voyages de Marco-Polo, de 1245 à 1290, p. 285

(2) Idem, T. V, Liv. XX, îles africaines, p. 313.

(3) Idem, V, p. 317.

que l'on puisse se former un jugement raisonné sur le fait de l'île et du griffon. L'île existe, le monstre ailé aussi. Pourquoi alors recourir au symbolisme ?

Mais dira quelqu'un, l'obéissance du griffon aux ordres de S. Himier qui lui commande de quitter l'île et de ne plus jamais nuire à aucun adorateur du vrai Dieu ? —Je comprends ; il faut la foi ; la croyance aux œuvres surnaturelles et aux merveilles de Dieu dans ses saints : *mirabilis Deus in sanctis suis.* (Psm. 67, v. 36.)

Les anciens auteurs, dit un des beaux génies de ce siècle, sont unanimes à reconnaître que cet empire surnaturel des saints sur la créature animale s'expliquait par l'innocence primitive qu'avaient reconquise ces héros de la pénitence et de la pureté, et qui les replaçait au niveau d'Adam et d'Eve dans le Paradis terrestre. La rage des bêtes féroces obéit à celui qui mène la vie des anges, comme elle obéissait à nos premiers parents avant leur chûte. Notre premier père avait reçu du Créateur le droit de nommer les êtres vivants et de les soumettre à ses volontés : *Dominamini piscibus maris et volatilibus coeli et bestiis.* N'en est-il pas de même de ces saints hommes à qui les bêtes obéissent comme d'humbles disciples ? Faut-il s'étonner, dit Bède, si celui qui obéit loyalement et fidèlement au Créateur de l'univers voit à son tour les créatures obéir à ses ordres et à ses vœux ? Deux mille ans avant la Rédemption, dans les solitudes de l'Idumée, il avait été prédit au Juste réconcilié avec Dieu qu'il vivrait en paix avec les bêtes fauves : *Et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi.* (1)

Mais il est temps de fermer la parenthèse et de revenir à notre sujet, que nous avons peut-être abandonné trop longtemps.

---

(1) Montalemb. loc. cit. II, 407.

VIII

Retour de Jérusalem en Europe. — Himier revient par mer et débarque en Provence. — Lérins, Marseille, Vienne, Lyon. — *Lugdunum et Lugduniacus :* antiquité de ce *vicus.* — *Cyriliacum.* — Retour à Susingen en 601.

Tout le monde est d'accord sur la durée du séjour de S. Himier en Palestine. Il y passa trois ans pendant lesquels eut lieu l'histoire de l'île et du griffon. Arrivé au commencement de l'année 598, il dut donc en repartir vers le commencement de l'année 601. (1) Nous avons dit les raisons qui nous font croire qu'il se rendit à Jérusalem par terre ; la légende nous fourni la preuve qu'il revint par la Provence, puisqu'il rapporta, à son retour, des reliques de cette contrée : *sacras reliquias secum ex Provincia attulerat,* ce qui implique la conséquence qu'il dut revenir par mer et débarquer sur les côtes de Provence. (2) Le P. Murer est du même avis et dit, sans hésiter, qu'il passa la mer pour revenir en

---

(1) M. Sérasset dit que le patriarche de Jérusalem Isaac donna à saint Himier un bras du juste Siméon, etc. La légende qui rapporte ce fait ne cite pas le nom du patriarche. Nous savons cependant, par l'histoire, que Isichus ou Isaacius fut promu au siège patriarcal de Jérusalem l'an 601. On voit par là, que, par une voie tout opposée, et sans aucune intention préconçue, nous arrivons au même résultat que le pieux écrivain, ce qui nous paraît être une preuve de la justesse de nos calculs.

(2) Nous écrivons " Provincia, " quoique la légende " imprimée " d'Hauterive, d'où nous tirons cette phrase, écrive " provincia, " sans majuscule, ce qui laisse le sens indécis et peut dérouter le lecteur. On sait que le pays appelé Provence fut la première conquête des Romains au-delà des monts, et qu'ils l'appelèrent dès lors " provincia romana, " ou simplement et par excellence " Provincia " dont le mot français " Provence " n'est qu'une légère altération.

France. (1) Sa première visite fut pour le monastère de Lérins « le plus illustre des anciens monastères gaulois,» honoré précisément alors de la visite de saint Augustin, apôtre de l'Angleterre et légat du pape saint Grégoire qui affectionnait d'une manière toute particulière « la sainte et savante île provençale, » pépinière d'évêques et de missionnaires. Himier est accueilli avec un religieux empressement par les disciples du grand et modeste Vincent de Lérins, heureux qu'ils sont de donner l'hospitalité au pèlerin de Jérusalem et de recevoir de sa bouche de fraîches et sûres nouvelles de Terre-Sainte. A Marseille, il retrouve une affectueuse hospitalité au monastère de Cassien où de Saint-Victor, autre métropole monastique rivale de Lérins, qui ne comptait pas moins de cinq mille religieux, tant dans sa propre enceinte que dans celle des maisons nées à son ombre et sous son influence. (2) Marseille offre encore à notre pèlerin les souvenirs et les restes de Lazare ami de Jésus, premier apôtre de la ville phocéenne. Que d'attraits, que de monuments, que de souvenirs retiennent notre pèlerin sur la terre de Provence! Voici la ville des *Saintes Maries* à l'embouchure du Rhône; là, c'est la Sainte-Baume, où pendant 33 ans coulèrent les larmes de Madeleine; plus loin, c'est le tombeau de Marthe, la généreuse hôtesse de Béthanie. A Aix (*Aquæ Sextiæ*), capitale de la Provence, c'est saint Maximin, un des 72 disciples; à Arles, saint Trophime, dont parle saint Paul dans ses Lettres (II Tim. IV, 20) et qui fut par mission de saint Pierre, premier évêque de cette ville, laissant à ses successeurs le titre de vicaire du Pape dans les Gaules. Des milliers de pèlerins, papes, empereurs et rois, évêques, prêtres et savants, simples

---

(1) ... Sich wieder über Meer in Frankreich begeben. Murer, " Helvetia Sancta. " Lucerne, 1648, p. 87. — Antonin de Plaisance nous apprend, dans son " Itinéraire " loc. cit. p. 50, qu'il revint, lui aussi, par mer : " transeuntes mare venimus in Italiam, propriam regionem, " etc.

(2) Cfr. Montal., " Moines d'Occid. „ T. I, p. 191 et 192.

fidèles de tout rang et de toute classe ont visité ces lieux. L'histoire en a conservé les noms. Parmi les personnages illustres qui précédèrent saint Himier, nous ne citerons que Clovis, roi des Francs, qui y fit un pèlerinage l'an 500. Notre pèlerin arrive ensuite à Vienne, ville célèbre à cette époque, une des anciennes capitales du royaume des Burgundes, ses ancêtres, et résidence du primat ecclésiastique des Gaules dès le Ve siècle. Là, il put contempler, aux portes de la ville, le tombeau de Ponce-Pilate, si tristement célèbre dans l'histoire de Jésus-Christ. Vient ensuite Lyon, la ville des martyrs et du grand Irénée. Cette métropole des Gaules rappelle à notre pèlerin séquanais d'anciens et religieux souvenirs. C'est de Lyon que partirent, à la voix du saint évêque Irénée, les deux missionnaires Ferréol et Fergeux pour venir évangéliser Besançon et l'antique Séquanie, son pays natal. Là, involontairement pour ainsi dire, il se rappelle les liens mystérieux qui unissent cette ville gauloise, *Lugdunum*, au lieu de sa naissance, *vicus Lugduniacus*, qui porte le même nom, et où s'éleva jadis la première église chrétienne de la contrée, sous le vocable des saints missionnaires de Lyon Ferréol et Fergeux. Que de saintes et douces émotions viennent assaillir dans cette ville de *Lugdunum* le cœur et l'esprit du pieux pèlerin de *Lugduniac!* Ce n'est qu'avec peine qu'il s'arrache des murs de cette ville où il se trouve pour ainsi dire chez lui, d'où vient peut-être, apporté par les deux missionnaires de Lyon, le nom du château de ses pères. (1) Il faut cependant partir. Sa dévotion particulière à

---

(1) Nous lisons dans la légende d'Hauterive : " Vir nobilis... nomine Ymerius... ex provincia Augaugiæ " (Elsgau, Ajoie) " et vico LUGDUNIACO oriundus. " Ce " vicus Lugduniacus " est aujourd'hui le village de Lugnez, en Ajoie, près de Porrentruy. Selon les archéologues jurassiens, la montagne qui domine ce village aurait été occupée par un poste militaire romain, plus tard converti en habitation " par quelque seigneur burgonde ou franc. " Au pied de la montagne, s'élève une antique chapelle, " bâtie sur des ruines romaines. " (Quiquerez, Topographie, etc. p. 332 et 393.) et dédiée

saint Martin le conduira-t-elle à Tours visiter le tombeau du grand thaumaturge, où affluaient alors les pèlerins et les malheureux de toute la chrétienté? Nous le croirions sans peine. Quoi qu'il en soit, il arrive en dernier lieu à *Cyriliacum* ou *Cyrtliacum : tandemque pervenit ad quemdam locum Ciriliacum nomine.* Qu'il faille entendre par là *Cerliacum*, Cerlier sur le lac de Bienne, ou *Certiacum*, Zurzach (Argovie), qui a succédé au *Forum Tiberii* où repose sainte Verène, ou enfin *Cherchiliacum*, Charcilliat près de S. Claude, il est certain qu'il chercha à s'y établir : *ubi cœpit ædificare domum*, disent les légendes. Objet d'une injuste méfiance de la part des habitants, il est chassé de *Cyriliacum*, comme saint Fridolin l'avait été quelques années auparavant de l'île de Säkingen, traité d'espion et de vagabond. (1). Il quitte donc ce lieu inhospitalier et se remet patiemment en route, confiant sa destinée à la divine Providence qui le ramène à sa première retraite de Susingen : *verum compulsus Susingum remeavit.* On ne peut compter moins d'un an pour le voyage de retour et les événements de *Cyriliacum.* Nous voilà par conséquent arrivés à la fin de l'année 601. Il est généralement admis que saint Himier passa encore *neuf ans* dans son ermitage de la Suze après son retour de Jérusalem, et qu'il mourut, le 12 novembre, dans la chapelle même de St-Martin où il s'était fait transporter *pro expectatione sui exitus.* Voilà donc bien l'année 610; date de Perréciot sans doute, mais date de

---

à St-Himier, dans laquelle on remarque le tableau du maître-autel représentant le saint en habits sacerdotaux, tenant un calice, précédé d'un enfant de chœur et sortant de la sacristie pour aller dire la messe. L'inscription suivante que nous avons lue et copiée en 1867, se trouve au pied du tableau, à côté d'un écusson armorié surmonté d'une couronne: " D. Himerio Ajoiæ Patrono et incolæ hanc tabulam dedicavit Ludovicg De Valoreille. Pfer: 1697. Cette date coïncide avec une restauration du petit sanctuaire qui eut lieu cette même année à la demande des " manants et habitants de la communauté. "

(1) Trouillat, loc. cit. I, p. 30, et Gelpke, loc. cit. p. 131. Saint Fridolin vivait vers l'an 568.

la mort et non de la naissance de saint Himier, à moins qu'il ne s'agisse de sa naissance à la vie éternelle, selon le langage de l'Eglise : *natalis sancti Himerii.*

Nous avouons cependant que ce n'est pas la date généralement admise, et nous confessons ne l'avoir vue nulle part. La dernière édition du Propre de Bâle (1881) fixe la mort de notre saint au 12 novembre 612. M. Sérasset, suivi par les biographes qui ont écrit après lui, le fait mourir l'an 615, pareillement le 12 novembre. Nous n'avons rien à objecter contre ces chiffres, dont le léger écart d'avec le nôtre, — basé uniquement sur certains calculs de probabilité pour arriver *exactement* à l'année de Perréciot, — est de nulle importance. On peut regretter seulement que leurs auteurs nous laissent ignorer les sources où ils ont puisé ces dates et les preuves ou les raisons sur lesquelles ils les appuient. Au point de vue historique cette connaissance nous serait précieuse.

Quant à la date de Perréciot qui déplace totalement l'âge, les relations, les œuvres et la vie entière de saint Himier, nous voudrions la voir disparaître, et nous passons au second *quiproquo* qui a pu lui donner naissance.

IX

Deuxième *quiproquo.* — Himier, abbé de St-Marc, en Alsace, nommé par le roi Dagobert et confirmé par saint Arbogaste, évêque de Strasbourg, n'est point le même qu'Himier, ermite de Susinghen.

L'erreur de ceux qui datent de l'an 610 la naissanee de l'ermite Himier peut être le résultat d'un *quiproquo* d'un autre genre. Cette pensée nous a été suggérée par ces paroles déjà citées : « Saint Imier vivait à l'époque du roi Dagobert 1er qui régna de 628 à 638 (1) ». Il est, en

(1) Quiquerez, loc. cit.

effet, un autre Himier, appelé saint quelques fois, qui vécut réellement à l'époque du roi Dagobert, vers 640. Nous tenons ce fait, entre autres, de J. Coccius (1). Ce saint Himier-là — n'oublions pas qu'il y a plusieurs personnages historiques et même plusieurs saints de ce nom, — ce saint Himier-là, disons-nous, fut le premier Abbé du monastère de Saint-Sigismond, en Alsace. L'on sait, en effet, que Dagobert II, roi d'Austrasie, fonda vers l'an 676 une abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, en l'honneur ou à la mémoire de saint Sigismond, roi de Bourgogne. Cette abbaye, qui prit plus tard le nom de monastère de saint Marc, était situé dans la Haute-Alsace, entre Rouffach et Geberswir. Que cette contrée fit alors partie du diocèse de Strasbourg, comme le prétend l'abbé Grandidier (2) ou qu'elle appartint déjà à cette époque au diocèse de Bâle, comme le veut M. Trouillat (3), un fait est certain, c'est que l'abbaye de Saint-Sigismond fut dès son origine placée sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Strasbourg et qu'elle y est restée, sans aucune interruption jusqu'à la fin du siècle passé. Ce fait anormal d'un évêque exerçant juridiction dans le diocèse d'un autre évêque n'est pas sans exemple au moyen-âge. Nous n'en voulons pour preuve que le Chapitre même de Saint-Imier qui était, bien que du diocèse de Lausanne, *jurisdictionis* SPIRITUALIS *et temporalis Ba-*

(I) Voici comment en parle le père Sudan, " Basil. Sacra, p. 49; Ne vero errorem pariat... nomen Himerii ; noster vir Sanctus (c'est-à-dire saint Himier ermite de la Suze) non ille est Himerius Abbas, quem Iodocus Coccius in Dagoberto prœvio, vixisse asserit, circa annum Christi 640, atque alumnis D. Benedicti præfuisse, primo quidem in cella sive cenobio S. Sigismundi, deinde S. Marci dicta. Quam cellam... exædificaverat Dagobertus, etc. " — Le P. Josse Coccius, jésuite, est auteur d'une vie des " Saints de la province d'Alsace ou de la Haute Austrasie. "

(2) " Histoire d'Alsace, " par l'abbé GRANDIDIER, T. I. Liv. 3, p. 286, et " Histoire de l'église de Strasbourg, " par le même, p. 380 et 381.

(3) " Monuments de l'Evêché de Bâle. " I. Intr., p. 63.

siliensis, (1) et auquel l'évêque Frédéric Ze Rhein s'adressait en ces termes, le 18 mai 1443 : *Dilectis preposito et capitulo ecclesiæ collegiatæ* Sancti Imerii *nostræ jurisdictionis* SPIRITUALIS *et temporalis.* (2)

Or, dans un ancien catalogue des Abbés de ce monastère de Saint-Sigismond, catalogue rapporté par Coccius, le premier Abbé qui figure en tête porte le nom d'Himier, avec la qualification de Saint. (3) Je trouve encore la confirmation de ce fait dans une dissertation manuscrite du Père Viger, prêtre de l'Oratoire, où il dit que « saint Himier fut choisi par le roi (Dagobert II) pour en être le premier abbé, et qu'il fut confirmé par saint Arbogaste, évêque de Strasbourg », mort en 678, (4) Nous ne connaissons pas, quant à nous, la date de naissance de cet Himier, premier abbé de Saint-Sigismond; en tout cas, rien ne s'oppose à ce qu'on la rapporte à l'année 610. Il est né certainement vers ce temps là, car sa carrière commence au moment où finit celle de l'ermite jurassien. De là a pu naître aisément le deuxième *quiproquo*, dont nous avons parlé : on a confondu ces deux personnages de même nom et on a attribué à celui-ci la date de naissance de celui-là. Il paraît que c'est en particulier le cas de ceux qui font intervenir le roi Dagobert dans l'histoire de l'ermite de la Suze.

---

(1) " Necrologium S. Imerii. 142, le 23 juin 1379, ap. Trouil. loc. cit. IV. p. 756.

(2) TROUILLAT et VAUTREY, loc. cit. V. 380. — De ce fait on peut conclure, par analogie, que l'évêque de Bâle eut une grande part dans la fondation de ce Chapître, ou qu'il possédait toute la confiance de ses fondateurs.

(3) COCCIUS, " in Dagob. rege, „ p. 149.

(4) Nous devons cette dissertation historique — que nous n'avons pas à juger ici, mais avec laquelle nous ne sommes pas d'accord quand au fond — à l'obligeance de M. l'abbé Frémont, curé de sanit Hymer, en Normandie.

X

Autre preuve que S. Himier n'a pu naître en 610. — Cette date n'est compatible ni avec le texte de la légende, — ni avec l'histoire des pèlerinages en Terre Sainte, — ni avec les événements politiques et religieux qui se succédèrent en Orient au VII Siècle.

Les événements politiques qui se passèrent en Orient au commencement du septième siècle, mis en regard du texte de la légende et de l'histoire générale des pèlerinages en Terre-Sainte, viennent corroborer d'une manière frappante et neuve notre opinion sur la naissance de S. Himier.

La pieuse pratique de visiter les Saints-Lieux prit naissance aussitôt après la conversion de Constantin, en 314. Dès l'année 316, l'impératrice Hélène, sa mère, en donne au monde le grand et solennel exemple. On connaît l'histoire de l'invention de la Sainte-Croix et des églises bâties à Jérusalem par la munificence de cette princesse et de l'empereur son fils. Vint ensuite S. Jérôme (331-420) qui passa de longues années en Palestine, y traduisit les Saintes-Ecritures et donna, plus encore par ses écrits que par son exemple, la grande impulsion à cette suite ininterrompue de pieuses visites aux lieux vénérables où s'était accompli quelque mystère de la vie de l'Homme-Dieu. Aussi longtemps que Jérusalem, la Palestine, la Syrie, l'Asie mineure, toute la route enfin qui mène à la ville sainte restèrent au pouvoir de la Puissance chrétienne de Constantinople, qui favorisait et protégeait les pèlerins venus de tous les points de l'univers, les pèlerinages ne cessèrent point; mais au commencement du septième siècle, les choses changent de face et dès 614, Jérusalem et la Palestine tombent au pouvoir du roi de

Perse, Chosroès. Ce roi idolâtre, adorateur du feu et du soleil, use et abuse du droit de conquête : il fait brûler le Saint-Sépulcre, pille et incendie les églises, massacre les clercs, vend les laïques chrétiens comme esclaves, s'empare de la Sainte-Croix et emmène captif le patriarche Zacharias qu'il jette dans un noir cachot. Jérusalem dut obéir aux dures lois du vainqueur infidèle jusqu'en 628, c'est-à-dire pendant quatorze ans. Ce n'était pas le moment d'y aller en pèlerinage ! En 628, l'empereur Héraclius réussit, il est vrai, à reprendre Jérusalem, et y reporta la vraie Croix en grand triomphe, accompagné du patriarche Zacharie délivré de sa prison ; mais l'empire déjà bien affaibli ne put s'y maintenir que pendant huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 636, où la ville sainte tomba avec toute la Palestine au pouvoir des Arabes ou Sarrasins qui l'ont tenue sous le joug jusqu'aux croisades.

Si donc vous admettez que S. Himier soit né en 610, à quelle époque, dites-moi, placerez-vous son pèlerinage en Terre-Sainte ? De 610 à 614, le chemin est libre, sans doute, et, de ce côté, il n'y a nul obstacle ; mais Himier n'est encore qu'un enfant. De 614 à 628, impossible à un chrétien d'y pénétrer ; d'ailleurs le S. Sépulcre est un monceau de ruines, tous les saints lieux sont profanés et le patriarche est en exil et en prison. De 628 à 636, pendant huit ans, Jérusalem, nous l'avons dit, recouvre la liberté civile et religieuse, et ses portes sont de nouveau ouvertes à tous les chrétiens. On ne doit pas douter que pendant ce trop court intervalle, un bon nombre de pèlerins d'occident n'aient repris le chemin de la Terre-Sainte. S. Himier fut-il de ce nombre ? Le texe de la légende s'y oppose absolument. Nous savons qu'après son retour de Terre-Sainte, il ne vécut plus que neuf ans dans son ermitage de la Suze, *per novem annorum curicula*, dit la légende, et qu'il y mourut accablé sous le poids d'une longue vieillesse : *longo jam confectus senio*. Or, dans la supposition la plus favorable, c'est-à-dire en supposant qu'il ait fait son pèlerinage les dernières an-

nées de cet intervalle de huit ans et qu'il ne soit reparti de Jérusalem qu'à l'arrivée des Sarrasins en 636, il aurait dû, dans ce cas, partir de Lausanne à l'âge de vingt-deux ans; ajoutez-y cinq ans pour les voyages et le séjour en Terre-Sainte, plus neuf ans de séjour dans son ermitage de la Suze, vous trouverez, comme conséquence inévitable, que, dans cette supposition, il serait mort à l'âge de 36 ans! Peut-on dire d'un homme de cet âge qu'il est usé par les ans, *longo jam confectus senio ?*

Mais, direz-vous, il a pu faire son pèlerinage après la prise de Jérusalem par les Arabes et pendant la domination musulmane? — Dans ce cas, vous auriez contre vous non-seulement la légende, mais encore l'histoire. D'abord la légende. Lorsque le chef de l'île, d'accord avec son peuple et ses conseillers, envoya des délégués à Jérusalem pour y chercher un homme de Dieu qui les délivrât de l'imminent danger qui les menaçait, on les députa dans cette ville précisément par la raison que la renommée leur avait appris que la religion chrétienne y était dans un état très-florissant: *quod fama christianæ religionis, quæ plurimum Jherosolimis vigebat jamjam ad ipsos pervenerat.* Et notez bien que le prince de l'île adressa ses délégués non pas aux dignitaires ecclésiastiques de l'Eglise de Jérusalem, mais aux gouverneurs civils de la ville qui durent ensuite s'adresser eux-mêmes au Patriarche : *ad primates Jherosolimitanæ urbis.* C'est là évidemment le sens du mot *Primates*, comme le prouve le contexte qui donne la même qualification aux conseillers, encore payens, du Prince de l'île : *consilio inito cum primatibus suis.* (1) D'où il résulterait cette double et ab-

(1) Vers l'an 523, Elisbaan, roi d'Ethiopie, encore payen députa " vers l'empereur „ Justin deux seigneurs pour le prier de lui envoyer un évêque et des clercs. Justin en fut informé par Licinius, préfet d'Egypte. On s'adressa au patriarche d'Aléxandrie nommé Astérius, qui leur donna un nommé Jean après l'avoir sacré évêque. Elisbaan reçut le baptême avec les principaux de son empire, fit instruire ses sujets et bâtir un grand nombre d'églises. (Assemani, " Bibliotheca orien. „ I, 382, ap. Rohrbacher, " hist. de l'Eglise, „ IX, p. 38.)

surde conséquence : 1° que la religion chrétienne, écrasée et pour ainsi dire anéantie sous le joug musulman était dans un état très-florissant, et 2° qu'un prince idolâtre se serait adressé aux Chefs musulmans de Jérusalem pour leur demander un prédicateur de l'évangile !

Si nous consultons l'histoire, elle nous dira asssi que les pèlerinages en Terre-Sainte furent à peu près impossibles au septième siècle. L'empire d'Orient attaqué simultanément au nord par les Barbares, au sud par les Arabes et à l'est par les Persans, vit, à cette époque, sonner l'heure fatale d'un démembrement partiel encore, mais définitif. Jérusalem tombe, avec la Syrie et la Palestine, au pouvoir des généraux du Kalife Omar, « le plus fanatique partisan de l'Islam, » qui vint en personne prendre possession de la ville et ordonna d'y bâtir une mosquée à côté du S. Sépulcre ; ce qui fit mourir de chagrin le patriarche Sophronius. La ville sainte est perdue à jamais pour l'empire ; elle gémira des siècles sous le joug musulman et ne sera arrachée à l'empire de Mahomet que par les efforts réunis des croisés.

Immédiatement après la conquête, et pendant la première période de la guerre qui étendit ses ravages dans toute l'Asie mineure et jusqu'aux portes de Constantinople, tout pèlerinage devint impossible. Cette guerre fut longue et tenace ; nous trouvons les Arabes aux prises avec l'empire jusqu'à la fin du siècle et encore bien au-delà. C'est à cette époque qu'ils jettent les fondements de leur vaste dmination qui va étreindre dans ses serres puissantes l'Asie, l'Afrique, l'Espagne et fera bientôt trembler l'Europe. Quelques courageux pèlerins d'Occident se sont-ils aventurés à prendre le chemin de Jérusalem pendant cette époque orageuse ? Nous en connaissons un, mais un seul, et encore n'arrive-t-il que vers l'an 725 : c'est Willibald, prince anglais, fils du défunt et ancien roi Richard. Il est accompagné de deux jeunes seigneurs de son pays, et, malgré leur haute naissance, ils sont

tous les trois arrêtés comme espions par les Sarrasins. (1) Ce fait prouve à lui seul, plus que toute autre considération, combien devaient être rares à cette époque les pèlerins de Terre-Sainte.

Ce n'est qu'au temps de Charlemagne qu'on retrouve un peu de sécurité sur la route et dans la ville de Jérusalem. Ce prince illustre et

" Si grand que la grandeur a passé dans son nom, „ (2)

s'inspirant des vœux et des désirs de toute la chrétienté, ainsi que de ses sentiments pieux, envoya au Kalife de Bagdad, Haroun-al-Raschild, son ami et son allié, des ambassadeurs chargés « de lui demander le droit de veiller à la sûreté de Jérusalem et des Saints-Lieux, afin d'en rendre l'accès plus facile aux pèlerins. » Le Calife Haroun désirant se ménager la bienveillance du puissant empereur d'Occident, dont le nom remplissait l'univers, accueille sa demande avec empressement, et, de plus, lui envoie « l'étendard de Jérusalem et les clefs du Saint-Sépulcre. » (3) On conçoit aisément ce que cet événement considérable dut apporter d'améliorations à Jérusalem et de facilités aux pèlerins; aussi, jusqu'au dixième siècle, liberté entière fut laissée aux fidèles de satisfaire leur dévotion. Mais, depuis longtemps S. Himier n'était plus!

Au dixième siècle, les Fatimites, secte particulière de Musulmans, qui avaient réussi à s'emparer de la Palestine et de la Syrie, commencèrent à persécuter les chrétiens de plus belle. Au récit des pèlerins qui faisaient, à leur retour, des peintures effrayantes de toutes les abominations qui souillaient la Ville Sainte, l'indignation monte au cœur de la chrétienté qui se lève comme un

---

(1) Rohrbach. " Hist. de l'Egl. „ Tom. X, p. 535 et suiv.

(2) Victor Hugo.

(3) " Charlemagne et son siècle, „ par " J. E. Roy, p. 132 et suiv. — L'abbé Drioux, " Hist. du moyen-âge, „ p. 214 et 215.

seul homme et va, au cri de *Dieu le veut*, délivrer Jérusalem et le Saint-Sépulcre. Tel fut l'origine de la première croisade; c'était en 1099.

XI

Himier, — Ismier, — Imetier

Certains auteurs ont confondu ces trois noms et ces trois personnages, bien qu'ils soient absolument distincts; nous allons donc ici assigner à chacun sa place et rappeler en deux mots son histoire.

Himier, comme on le sait, est l'ermite de la Suze et le pèlerin de Jérusalem; *Ismier* ou *Ismidon* est un Saint du diocèse de Grenoble; *Imetier* est un moine de Condat.

La petite légende normande de S. Himier que l'on a lue en tête de cette étude, prétend que l'église de Grenoble célèbre la mémoire du saint ermite jurassien. Il n'en est rien; la légende normande confond S. Imier avec S. Ismier, probablement parce que ces deux noms, bien qu'écrits différemment, se prononcent de la même manière. L's dans Ismier disparaît en effet totalement dans la prononciation qui ne diffère en rien de celle du mot Imier.

Ismier appelé aussi *Ismidon*, et en latin *Ismido*, ou *Ismio* et encore *Esmio* était fils de Hector de Sassenage. Sassenage est le nom actuel d'un ancien château — *Castrum Cassenaticum* — situé à deux lieues de Grenoble. Il n'y a donc rien de commun entre S. Ismier de Sassenage et St Imier de Lugnez.

St Imetier était un moine de l'abbaye de Condat, ou de S. Claude, fondé par S. Romain, au commencement du cinquième siècle dans un désert du mont Jura — mais ne confondons pas! — du Jura français. Ce monastère a donné naissance à la ville actuelle de S. Claude, dans le

département du Jura, à six ou sept lieues N. O. de Genève. Himier et Imetier ont bien vécu dans les solitudes de la même chaîne de montagne, *in monte Jura*, mais non du même genre de vie, ni au même endroit; Imetier a vécu de la vie cénobitique dans un illustre monastère, au confluent de l'Aliere et de la Bienne; Himier a mené la vie érémitique dans une humble cellule au bord de la Suze et au pied de Chasseral.

Ce sont donc deux personnages essentiellement différents et on a le droit de s'étonner que Godescard ou son continuateur, les ait fondus ensemble pour n'en faire qu'un. (1) Mgr Guérin, mieux inspiré, s'est bien gardé, dans ses *Petits Bollandistes*, de donner ce nom d'Imetier à l'ermite de la Suze; mais ceux qui ont surtout parfaitement élucidé la question, ce sont les auteurs de la *Vie des Saints de Franche-Comté*, en donnant deux vies très-détaillées, l'une de S. Himier, *ermite du Jura*, et l'autre de S. Imetier, *moine de Condat*. Ces écrivains distingués appellent aussi le moine de Condat *Hymetière*, nom que Dunod, dans son histoire de l'Abbaye de S. Claude, écrit *Ymetière;* sa forme latine est *Jmetherius*. (2) On en fait la fête le 28 ou le 30 juillet, tandis que celle de S. Himier est fixée au 12 ou 14 novembre. Sauf le dernier biographe de S. Himier, qui aura sans doute été induit en erreur par Godescard, aucun écrivain suisse n'a donné le nom d'Imetier au gentilhomme de Lugnez.

Nous ne connaissons qu'un seul Ismier et un seul Imetier; par contre le nom d'Himier ou *Himerius* n'est pas rare dans l'histoire ancienne tant ecclésiastique que profane; il devient surtout très-fréquent dans l'histoire de notre pays, à partir de l'établissement du monastère, puis du chapitre de S. Imier. Comme Hector, Hercule,

---

(1) Vie des pères, martyrs et autres saints, etc... par l'abbé Godescard, édition augmentée de plus de 600 vies nonvelles par l'abbé D***. Paris, 1835. T. XI, p. 245.

(2) Dunod, " hist. de l'abbaye de St-Claude, „ p. 101.

Achille, noms devenus familiers parmi les chrétiens, il remonte à la plus haute antiquité et jette ses racines jusque dans la mythologie grecque. Ne voulant pas dépasser les limites de l'ère chrétienne, nous nous bornons à ces quelques exemples. Le pape S. Sirice, adresse, en 385, une lettre, célèbre chez le canonistes, à *Himerius* ou Himier, évêque de Tarragone, en Espagne, alors que ce pays était encore province romaine ou grecque et avant qu'aucun barbare n'ait foulé le sol de la péninsule Ibérique. Dans le même siècle un autre *Himerius* assiste, en Grèce, à la fête payenne de Panathénées et nous en laisse l'intéressante description qu'on peut lire dans M. Monnier. (1) Le siècle suivant nous offre S. Himier, *Himerius*, évêque d'Amélia, en Ombrie, province d'Italie. Cet évêque Himérius né en Calabre, par conséquent dans la grande Grèce, vécut d'abord en anachorète dans une île déserte d'où il fut appelé dans un monastère et fut ensuite élevé à la dignité épiscopale. Il mourut à Amélia vers l'an 500, et son corps fut transféré à Crémone, vers le milieu du dixième siècle. (2) Le lecteur connaît S. Himier d'Alsace, premier Abbé du monastère de S. Sigismond ou de S. Marc, vers la fin du septième siècle. L'empereur d'Orient, Léon le Philosophe (886-913), harcelé par les Sarrasins qui menacent Constantinople du côté de la mer, confie toutes ses forces navales au général *Himerius* qui remporte une victoire signalée en 908 et est ensuite trahi par la fortune deux ans plus tard. (3)

Tous ces noms anciens sont écrits soit en latin, soit en français, et par tous les auteurs, conformément à l'étymologie grecque telle que nous l'avons dit en son lieu :

---

(1) Monnier, " Hist. de Libanius, p. 39. Cfr. Revue de la Suisse catholiq. Septembre 1878, p. 621.

(2) Mgr. Guérin, " Les Petite Bollandistes, „ T. VII, p. 103, et Martyrol. rom. au 17 Juin.

(3) Amat de Graveson, Hist. eccles. Vol. II, Tom. IV, Pars I, pag. 2, et alii.

Himerius, Himier. (1) Quant à la partie radicale du mot qui obéit à des règles très précises, nous n'avons trouvé aucune exception, ni en latin ni en français; quant à la finale ou terminaison *française* qui n'est pas soumise à des lois si précises et qui laisse plus de latitude, elle diffère suivant les auteurs et les pays. C'est ainsi que les uns écrivent *Himère*, comme on a fait de Tiberius, *Tibère;* de Liberius, Libère, etc.; dans notre pays nous terminons en *ier:* Himier, comme on traduit Rainerius par Rainier, Richarius par Riquier, etc.; en Normandie, on retranche simplement la terminaison latine et de *Himer-ius*, on en a fait *Himer*, comme de *Sever-us*, on a fait *Séver*, de *Roger-ius*, *Roger*, etc. Ces différentes formes, — qui n'affectent en rien le radical du mot, — sont plus ou moins facultatives; elles peuvent être considérées, surtout les deux premières, comme correctes et conformes au génie de la langue.

Le moyen âge par contre s'affranchit de toute loi et de toute règle orthographique; les actes de cette époque, qui ne se distinguent pas assurément par la correction du langage, écrivent ce nom en latin, en français et en allemand de vingt manières différentes. Nous l'avons vu *dans le même document* sous trois formes diverses. Une des plus étranges et qui s'éloigne le plus de la racine est sans doute *Emer* qui est à peine reconnaissable au premier coup d'œil; c'est le nom du dernier curé de Serrières, Emer Beynon, qui n'est autre qu'Himier Beynon, chanoine de S. Imier. Nous la retrouvons avec une variante dans *Hemer* de Courtelary, gouverneur de Neuchâtel, sous le comte Louis, vers l'an 1345. (2) On reconnaît aussi le nom de l'ermite de la Suze sous la

---

(1) Nous aimons à noter ici que le P. Sudan qui rencontra tant de fois sous sa plume la nom de l'ermite Himier dans sa " Basilea sacra „ ne l'écrit " jamais „ autrement: « Himerius, Himerium, etc.

(2) Morel, " hist. de l'Evêché de Bäle, „ p. 316 et Chambrier, hist. de Neuch. p. 72.

forme *Imer*, nom qui, de personnel et particulier qu'il était à l'origine, comme les noms de baptême aujourd'hui, est devenu nom propre ou nom de famille, à l'époque, sans doute, où certaines transformations sociales et politiques introduisirent, dans l'Europe féodale, l'usage des noms de famille, inconnus auparavant. Nous trouvons cette forme dans *Imer* de la Placie, témoin d'un acte par lequel le chapitre de S. Imier amodie selon « les bon hus et costumes de la Noveville dessouz le chastel de Schlossenberg » la moitié d'une maison « gisant en la devant dite Noveville, en la rue devers le lac, pour un barral de bon vin blan. » Tel était l'état de notre langue en l'an de grâce 1438. (1) Il ne peut nous servir de modèle ni pour le style, ni pour l'orthographe, et c'est le devoir de l'écrivain moderne de rétablir la véritable orthographe des noms, viciée et corrompue dans les temps d'ignorance et de barbarie. (2)

XII

Biographie normande de S. Himier

La paroisse de Saint-Himer en Normandie ne possède pas seulement la petite légende qu'on a pu lire en tête de cette étude; elle conserve en outre, dans ses archives,

---

(1) Trouillat et Vautrey, " Monuments de l'histoire, „ etc. Tom. V, p. 780.

(2) Un excellent ouvrage, " Les Saints de la Suisse française, „ par M. l'abbé Genoud, curé d'Yverdon, qui vient de sortir de presse, donne à S. Himier quatre noms : " Imier, Hymier, Imetier et Hymerius, „ Tom. I, p. 180. — Quant à " Imetier, „ nous avons vu que ce nom ne peut en aucun cas lui convenir. Il est regrettable qu'aucun des trois autres n'adopte l'orthographe étymologique, la seule correcte. Quant on parle de la personne même du saint, il nous parait convenable d'abandonner toutes les formes vicieuses du moyen âge pour s'en tenir à la forme

une biographie de S. Himier que M. l'abbé Frémont a bien voulu nous envoyer en même temps que la légende. Nous pensons que cette pièce, à titre de document étranger, doit trouver place ici. Bien qu'elle ne nous apprenne rien de nouveau sur la vie du Saint, elle n'en est pas moins digne d'attention, en raison de sa provenance.

La voici donc telle que nous l'avons reçue de M. le curé Frémond qui la fait précéder de ces mots : Je ne connais sur notre Patron d'autre biographie que celle que nous possédons manuscrite, dont voici *quelques extraits.*

« Saint Himier naquit à Lugné, village voisin du bourg de Danffereux, sur le territoire de Porrentru (*sic*) qui est de la principauté de Bâle, et qui néanmoins pour le spirituel dépend de l'évêché de Besançon. La *Bâle sainte* (1) le fait naître au commencement du VIIe siècle, et le *Martyrologe universel* le marque dans le VIIIe. Les parents de saint Himier étaient également distingués par leur noblesse et par leurs richesses. L'attention de saint Himier à la noblesse toute royale et divine que lui donnait la qualité de chrétien, lui fit mépriser les avantages de la naissance. Il se représentait sans cesse la vanité de ce monde et l'immutabilité des promesses et des menaces de Dieu. La méditation des Livres Saints l'avait éloigné des jeux et des divertissements. Il prit la résolution de ne chercher Dieu que dans la solitude. Notre Saint s'as-

---

imposée par les règles de la langue, tout en laissant, cela va de soi, au village qui porte son nom, son orthographe officielle et consacrée (St-Imier) qu'on ne pourrait modifier sans apporter une pertubation générale dans les bureaux administratifs et dans les relations commerciales.

(1) Il s'agit ici sans doute de la " Basilea sacra „ du P. Sudan, à qui cette biographie normande fait de larges emprunts. Son auteur a néanmoins puisé à d'autres sources, car il signale des faits que Sudan passe absolument sous silence. Nous devons aussi faire observer que la " Basilea sacra „ ne fait pas „ naître „ saint Himier, comme le dit cette biographie, au commencement du VIIe siècle, mais elle dit qu'il " vécut „ vers l'an 600, ce qui n'est pas la même chose. — Nous avons dit plus haut ce qu'il faut penser de la chronologie du martyrologe universel.

socia dans son pieux dessein un serviteur qu'il avait, nommé Albert ou Elbert. Après avoir traversé ensemble des lieux inconnus, ils trouvèrent une vallée nommée Susinghen, qui était toute déserte et sans habitants. Ils s'y arrêtèrent. Ils se mirent à défricher la terre. Une pauvre maison qu'ils construisirent servait à les mettre à couvert. Le saint séparé du commerce des hommes commença à mener une vie d'ange dans un corps mortel, conversant continuellement avec Dieu. Dieu se plaît à éprouver la patience des Saints; la terre ne produisit qu'une apparence d'épis sans grain. Saint Himer changea de demeure. Il alla trouver les administrateurs du chapitre de Lausanne dont la cathédrale est dédiée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, (1) et ils lui donnèrent une portion de terre de leur dépendance, située près de l'évêché. Les conditions étaient que les chanoines auraient chaque année les deux tiers du produit. Il se mit à cultiver de nouveau dans l'espérance que son travail lui procurerait de quoi vivre avec Albert. Lorsque notre Saint était dans son champ, il regardait son âme comme le champ de Jésus-Christ, et la cultivait par de fréquentes prières. Le Saint ne demeura pas longtemps à cultiver les terres du Chapitre de Lausanne. Il souhaitait de rendre à Jésus-Christ vie pour vie, en souffrant le martyre pour la gloire de son nom. Saint Himer se mit en chemin pour aller à Jérusalem où son histoire nous apprend qu'il demeura trois ans de suite, passant les jours et les nuits dans la pénitence et la prière.

Le zèle du Saint pour le salut du prochain et pour répandre la connaissance du nom de Jésus-Christ, joint à son amour pour l'étude des Livres Saints, l'engagea à apprendre le syriaque et l'arabe, et il s'y appliqua avec beaucoup de succès. Pendant qu'il demeura à Jérusa-

---

(1) " Marius transporta son siège... à Lausanne; il y éleva d'abord une église à Notre Dame de pitié. „
(Origines du christianisme en Suisse, par le pasteur et professeur C. Dubois, Neuchâtel, p. 103.

lem, un monstre énorme et très cruel, semblable à la description qu'on fait ordinairement du griffon, incommodait extrêmement les habitants d'une île. (1) Il n'y avait pas de jour que cette horrible bête ne dévorât quelque personne. Le roi de cette île promettait que si on pouvait lui envoyer quelque saint personnage qui délivrât son pays, il embrasserait la religion chrétienne, avec ses princes et tout son peuple. Saint-Himer inspiré de Dieu, partit de Jérusalem après avoir reçu sa mission du saint Patriarche de cette ville, et à son arrivée dans l'île, tout rempli de confiance en Jésus-Christ il commença par faire le signe de la croix, lever les yeux au ciel et prier avec larmes. Cette prière étant faite, il ordonna à ce monstre de se retirer avec défense de faire aucun mal à tous ceux qui adoreraient le vrai Dieu. Aussitôt le griffon s'envola et ne reparut plus jamais dans le pays. Après ce prodige, saint Himer instruisit le roi et le peuple de la religion chrétienne. Il leur donna le baptême et retourna à Jérusalem. Le Saint n'y demeura pas longtemps, son compagnon Albert qui l'avait suivi dans tous ses voyages s'en retourna avec lui. Saint Himer, parti de la Terre-Sainte, entendit une voix secrète de l'Esprit-Saint qui lui disait : Va et te rends à ton premier désert. Aussitôt le bienheureux Himer continua sa route pour se rendre à la vallée de Susingen. Il s'arrêta au pied d'une montagne pour y passer la nuit. Vers le chant du coq, il entendit sonner une cloche. Le vénérable *prêtre* Himer rendit grâce à Dieu (2) A la pointe

---

(1) Notons que cette biographie, plus exacte que beaucoup d'autres, ne dit pas que cette île fut " voisine „ de Jérusalem.

(2) On s'est demandé si l'ermite de la Suze était prêtre ? Il y a eu en effet, des ermites, des solitaires, des anachorètes qui étaient prêtres et d'autres qui ne l'étaient point. Saint-Himier l'était-il ? Il l'était certainement puisqu'il célébrait la sainte messe tous les jours dans sa chapelle de Saint-Martin : " per singulos dies sacra missarum solemnia celebravit, „ dit la légende d'Hauterive, parfaitement d'accord, en ce point, avec la biographie normande. Ce fait est de plus confirmé par la tradi-

du jour il se rendit en cet endroit. Il resta très longtemps en prières pour demander à Dieu de lui envoyer une source d'eau vive. Lorsqu'il priait, il sortit une grosse source, cette fontaine dont les eaux sont encore aujourd'hui si salutaires pour rendre la santé aux malades. Lorsque saint Himer se fut fixé par l'ordre de Dieu dans son premier désert de Susinghen, il commença à défricher les terres. Il songea d'abord à se loger. Ensuite il disposa toutes choses pour bâtir un temple et, au-dessus d'un bois voisin, une maison pour servir à tous ceux qui viendrait le voir. La réputation de sainteté, qui se répandit fort loin aux environs, engageait quantité de personnes à lui apporter des offrandes et des présents. Ce fut sans doute ce qui lui fournit le moyen de bâtir une église en l'honneur du bienheureux saint Martin dont il avait apporté des reliques des pays où il avait voyagé. Il y

---

tion du pays et par l'iconographie de toutes les églises ou chapelles placées sous son invocation, où il est constamment représenté en habits sacerdotaux. D'ailleurs, la mission que lui confia le patriarche de Jérusalem suppose le caractère sacerdotal. La difficulté n'est donc point là; elle gît dans la question de savoir où, quand et dans quelles circonstances, il reçut les Ordres Sacrés? Le Père Viger, dans la dissertation que nous citons plus haut, pense qu' " il y a lieu de croire qu'il fut ordonné prêtre à Lausanne; „ mais la raison qu'il en donne n'est pas concluante: " car, dit-il, il ne paraît qu'ici dans une ville épiscopale, où il ait pu recevoir l'ordination. „ Et Jérusalem, n'est-ce pas une ville épiscopale? Nous pensons donc, ainsi que M. Lütolf " (Die Glaùbensboten der Schweiz, p. 303,) „ qu'il reçut les ordres sacrés à Jérusalem, et voici nos raisons. D'abord, nous ne trouvons nulle trace de son sacerdoce " avant „ son voyage en Palestine; ce n'est qu'après avoir quitté Jérusalem, et déjà pendant le voyage de retour en Europe, avant même d'avoir abordé au lieu définitif où il devait établir son ermitage, que la légende le qualifie de prêtre: " venerabilis presbyter Ymerius. „ S'il était déjà prêtre avant son pèlerinage aux Lieux-Saints, pourquoi " aucune „ légende ne lui donne-t-elle jamais ce qualificatif? Ensuite l'histoire de l'Eglise de Jérusalem, dans les premiers siècles et sous le régime de l'ancienne discipline, nous présente plusieurs cas analogues. Dès le troisième siècle, nous voyons Origène, pendant un voyage à travers la Palestine pour se rendre en Grèce, ordonné prêtre par les évêques de la province, particulièrement par Théoctiste de

passait les nuits à offrir à Dieu ses prières et ses larmes pendant que les autres reposaient. Tant qu'il fut en santé et que les forces de son corps le lui permirent, il ne manqua pas de célébrer les saints mystères, pendant lesquels il fondait en larmes. Un jour un muet se trouva là présent. Le saint prêtre lui donna le corps de Jésus-Christ qui ne fut pas plutôt sur sa langue qu'elle se délia. Saint Himer se prescrivit un genre de vie des plus austères pendant ses neuf dernières années. Il se fit un lit de cailloux et n'en eut point d'autres pour se reposer pendant la fin de sa vie. Son abstinence était si extraordinaire qu'il ne mangeait que trois jours de la semaine. Encore se contentait-il, pour se soutenir, d'un petit morceau de pain d'orge qu'il prenait par mesure, après l'avoir mêlé avec de la cendre. Il ne buvait que de l'eau et ne mangeait qu'après trois heures du soir. Le temps

---

Césarée et saint Alexandre de Jérusalem. (Rohrb. " Hist. de l'Eglise, V. 361.) Au quatrième siècle, saint Jérôme, après quatre ans de séjour en Palestine et en Syrie, reçoit le sacerdoce des mains de Paulin, évêque d'Antioche " (Brev. rom. „ 30 septemb.) M. de Montalembert nous apprend que le moine David, abbé du monastère de Bangor, en Irlande, (484-554) « ayant été en pèlerinage aux Lieux-Saints, il en revint avec le caractère archiépiscopal, qui lui avait été conféré par le patriarche de Jérusalem. » (Moin. d'Occid. III, 52. Cf. Bolland. Act. S, S. Martii, t. I. p 40). Bien plus tard encore en 907, Christodule est ordonné évêque et patriarche d'Alexandrie à Jérusalem par le patriarche Elie. (Robrbach. ibid. XII, 501.) Ce n'est donc pas s'écarter de la tradition et des usages de cette Eglise que de supposer qu'un pèlerin d'Occident reçut les Ordres à Jérusalem, et pour nous résumer, nous croyons pouvoir émettre l'opinion suivante, qui nous paraît bien près de la vérité, si ce n'est la réalité elle-même. Le patriarche de Jérusalem, qui était en relation depuis environ trois ans avec le pèlerin franco-burgonde, considérant la noblesse de son extraction et bien plus encore ses éminentes vertus, eu égard à ses connaissances variées, particulièrement des Saintes Ecritures et des langues arabe et syriaque ; plein d'admiration à la vue de son zèle ardent pour le salut des âmes, résolut « motu proprio » de lui conférer le caractère sacerdotal avant de l'envoyer enseigner et baptiser cette peuplade païenne qui demandait à embrasser la foi chrétienne. Telle nous paraît être la solution qui ressort naturellement d'un examen attentif de l'ensemble de la vie de saint-Himier.

auquel Dieu devait récompenser la vertu si admirable de saint Himer étant venu, il se fit transporter dans l'église de saint Martin qu'il avait fait bâtir, et dans l'attente de son dernier moment, il s'unit autant qu'il put au chant des psaumes et des hymnes avec les clercs qui l'assistaient. C'est ainsi que cette sainte âme sortit des liens de son corps.

« Après la mort de saint Himer ses précieuses reliques devinrent célèbres par un grand nombre de miracles que Dieu fit à son tombeau. On y venait de toutes part. Le lieu même changea son ancien nom pour prendre le nom du Saint. Le val de St-Immier devint célèbre : les malades y étaient guéris, les possédés du démon délivrés, les lépreux purifiés de leur lèpre aux approches de ses reliques en implorant sa puissante intercession auprès de Dieu. Plusieurs boîteux ont recouvré l'usage de leurs jambes, les aveugles l'usage de la vue. Qui peut dire le nombre de malades, de languissants, de frénétiques et de personnes accablées de toutes sortes de maux qui ont obtenu par ses mérites la santé de leurs corps et la sanctification de leurs âmes ?

« La chapelle que le Saint avait bâtie en l'honneur de saint Martin, c'est-à-dire le lieu où il était mort, fut réunie en 884 avec toutes ses dépendances au monastère de Grandval. Ce fut l'empereur Charles-le-Gros qui donna des lettres authentiques pour cette réunion. Il est à remarquer que la chapelle ne portait plus dès lors le nom de St-Martin, mais celui de St-Himer et il est certain qu'elle était située au village de Gorgemont (1),

(1) Cette assertion, telle qu'elle se présente ici, est sans doute une erreur qui ne peut échapper aux gens du pays ; elle peut cependant renfermer un fonds de vérité. St-Himier est venu dans la vallée de Suzingen à deux reprises différentes : avant et après son pèlerinage en Terre Sainte. La première fois, il y arriva certainement par la voie de Pierre-Pertuis, dont un embranchement, partant à peu près de la source de la Birse, se dirigeait sur « Epamanduodurum (Mandeure) en Séquanie et passait à Lugnez même, probablement sous les murs du manoir paternel.

dans le val St-Immier. Il sort de cet endroit deux fontaines très claires dont l'une se jette de la partie inférieure du temple que le Saint avait lui-même bâti, l'autre plus abondante forme un ruisseau assez fort pour faire moudre des moulins. C'est cette dernière que la légende du saint marque qu'il fit sortir dans une soif ardente en frappant la terre de son bâton. Autrefois, avant l'introduction des nouvelles hérésies qui y renversèrent la religion catholique, on venait de toutes parts en procession à cette fontaine comme à un lieu salutaire propre à guérir les corps.

« Comme la sainteté du bienheureux Himer et la répu-

Ce chemin est décrit par Dunod " (Hist. des Séquanais, I, 42 et 194,) « et je le trouve encore indiqué sur sa carte intitulée : « Sequanorum provinciæ maximæ delineatio. » Schœpflin a tracé aussi cette route sur sa carte d'Alsace au Ve siècle — par conséquent à l'époque burgonde — depuis Pierre-Pertuis jusqu'à Mandeure. M. le curé Sérasset l'indique aussi. (*Abeille du Jura*, II, 60.) M. Quiquerez la trace à son tour, avec beaucoup plus de détails que Dunod et Schœpflin, sur la carte qui accompagne sa " Topographie du Jura „ et il en poursuit le tracé avec tous ses contours, depuis la vallée de la Suze jusqu'aux frontières de la France actuelle, " en passant par Lugnez, „ d'où il la laisse courir vers Mandeure. On ne peut donc douter de l'existence de cette voie romaine, en mauvais état, sans doute, depuis les invasions des Barbares, mais encore assez praticable pour un ermite qui fuit le monde pour s'enfoncer dans la solitude. Voilà le chemin que doit avoir suivi le gentilhomme de Lugnez en quittant la demeure paternelle et qui le conduisit par Pierre-Pertuis directement à l'entrée orientale de la sombre vallée de Suzingen. Là, s'engageant à travers les broussailles qui la recouvraient, il est possible qu'il se soit arrêté à l'endroit où se trouve aujourd'hui Corgémont et qu'il ait commencé là ses premiers essais de culture ; ce fait n'a pas été inventé à plaisir et il a été sans doute puisé dans quelque ancienne tradition. Mais, on le sait, ce premier séjour fut de courte durée et il n'en reste plus trace. Par contre, à son retour de Jérusalem, après avoir traversé la Provence, les villes de Lyon, de Genève, etc., il rentra dans son ancienne vallée par l'extrémité opposée, suivant un des chemins qui longeait le pied ou le flanc du Jura. On en désigne plusieurs dont l'un aboutissait au Val-de-Ruz, de là au château d'Erguel, et enfin à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom du Saint. C'est là qu'il bâtit son ermitage et sa chapelle à St-Martin. L'emplacement en est encore facilement reconnaissable et parfaitement conforme aux descriptions qu'en donnent les légendes du pays.

tation de ses miracles se répandaient de toutes parts, la reine Berthe, femme de Rodolphe II, roi de Bourgogne, vint visiter son tombeau. Ce fut en 917 (1). Sa piété jointe à la dévotion qu'elle avait pour le serviteur de Dieu, l'engagèrent à y bâtir une grande église où elle fonda une collégiale de douze chanoines qui avaient un Prévôt à leur tête. Elle y attacha de grands revenus avec une magnificence royale, et elle fit transporter dans la nouvelle église, avec beaucoup de pompe et de solennité, les reliques du Saint, qui furent placées en un lieu honorable.

« En l'année 1510, le bourg de St-Immier et les deux

---

(1) En 917 Berthe était encore simple duchesse de Souabe. Son mariage avec le roi Rodolphe date de 922, et on place sa visite au tombeau de Saint-Himier : " nach einer Vallfahrt zu des heiligen Jmers Grab. „ dit Blœsch, p. 29, vers 933. — « D'anciens documents, dit le pasteur Bridel, nous apprennent qu'elle fit réparer le passage de Pierre-Pertuis, et jeter des ponts " sur la Suze „ et sur la Birze, sous la direction d'un Ecossais nommé Makenbri, qui fut à ce qu'on croit, la souche des seigneurs de Tavannes. » (*Conservateur suisse*, tom. IX, p. 246.) Chevauchant, selon son habitude, pour visiter ses travaux, la pieuse reine voulut aussi, en cette occasion, déposer sa sa prière sur la tombe du saint ermite, dont la vallée avait déjà pris le nom.

A cette date, le corps de St-Himier était encore dans l'église de St-Martin, tel que l'y avaient déposé ses disciples à sa mort. C'est ainsi que nous voyons, en France, le corps du vénérable curé d'Ars, dans son église, ou encore celui du Père Blanchard, à Soyhières. Peut-être aussi que l'église de St-Martin et le tombeau même de Saint-Himier se ressentaient des profanations et des ruines que les Hongrois et les Sarrasins avaient semées sur leurs pas quelques temps auparavant. La pieuse reine de Bourgogne ne trouvant donc pas le thaumaturge de la vallée de la Suze entouré du respect et des honneurs que sa foi et se piété rêvaient, voulut y pourvoir elle-même. C'est alors qu'elle donna des ordres pour faire construire un oratoire — la " capella „ des documents — afin d'y transférer et d'y conserver honorablement le corps du Saint. On sait que ce mot de chapelle comme synonime d'oratoire, dérive selon Ducange, de la petite cape ou chape de St-Martin, qui est la plus insigne des reliques mérovingiennes. „ (Montalb. Moines d'Occd. II, 262.) L'église ou l'oratoire destiné à abriter les reliques de S. Himier, est donc correctement désignée sous le nom de *capella*.

églises du Saint, c'est-à-dire, celle qu'il avait construite et celle que la reine Berthe avait fondée pour douze chanoines, furent consumées par le feu. On les rétablit peu de temps après, mais sans leur rendre leur première magnificence. Enfin en l'an 1530, lorsque les calvinistes se réunissaient pour abolir entièrement la religion, les habitants de Bienne se laissèrent entraîner à tous leurs excès. Ce fut le troisième dimanche de carême qu'ils ravagèrent tout le val St-Immier. Ils dépouillèrent et renversèrent les autels. Ils brûlèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux sans épargner les reliques de St-Himer.

« La mémoire du Saint a toujours été en grande vénération. L'on voyait encore en 1658 (1) au bourg de Danffereux, un ancien tableau du maître-autel où il était peint avec l'animal monstrueux dont il avait délivré une île dans son voyage de Jérusalem (2) Sa sainteté l'a rendu grand aux yeux de Dieu. Il n'a pas laissé d'être aussi très grand aux yeux des hommes qui ont donné dans les différents siècles des témoignages éclatants de la vénération qu'ils avaient pour ce bienheureux solitaire dont on peut dire que le nom a été recherché à proportion de son amour pour mener une vie cachée aux yeux des hommes : *Sedebit solitarius et tacebit. Et nomen ejus requiretur a generatione in generationem.* »

Telle est la teneur de la biographie normande dont nous avons conservé scrupuleusement le texte original, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher.

---

(1) Cette année 1658 est celle où fut publiée la « Basilea sacra. »

(2) L'existence de ce tableau, au maître-autel de l'église de Damphreux, dédiée aux saints Ferréol et Fergeux, apôtres de Besançon, patrons de la paroisse, nous paraît très problématique. On n'en a aucun souvenir à Damphreux. Par contre, il se pourrait fort bien qu'on ait vu, encore en 1658, un tableau semblable dans la chapelle de Saint-Himier, à Lugnez, chapelle restaurée en 1697, et qui, à cette occasion, fut ornée d'un " nouveau tableau, don de M. L. de Valoreille, que nous avons décrit plus haut. C'est probablement de l'ancien tableau de la chapelle, aujourd'hui disparu, que parle ici la biographie normande.

XIII

Légende de S. Himier

[telle qu'elle est conservée à St-Imier même.

En regard du document français qu'on vient de lire, et à titre de comparaison, nous allons maintenant faire passer sous les yeux du lecteur la légende ou vie de S. Himier, conservée au lieu même où vécut et mourut le pieux ermite. Nous la devons à l'obligeance de M. Meyrat-Montandon, qui a bien voulu nous en communiquer copie, il y a quelque vingt ans, alors qu'il était maire de la commune de St-Imier. M. Meyrat lui-même la tenait de M. le professeur Dubois de Montpéreux, bien connu par plusieurs ouvrages estimés. Ecrite sans prétention et par une plume protestante, cette notice est accompagnée de la remarque qu'elle est « empruntée à la chronique écrite par Frédéric Barillier, en 1672, pages 130, 131 et 132 du manuscrit Coulon. » — Voici comment elle s'exprime :

« An 600. — *S. Himerius* naquit au village de Lugnez, proche du village de Danffereux et des terres de Porrentruy. Il joignit à la noblesse du sang les vertus et l'étude des bonnes lettres. Il se retira dans la solitude avec un valet de bon sens, nommé Albert ou Elbert et descendirent dans une vallée déserte, appelée *Susinga* en latin, en français *Suze;* et toujours la dite vallée a été appelée du nom du saint personnage. Ils y bâtirent une hutte et y cultivèrent la terre qui se trouva tout ingrate l'espace de quelque temps.

» Puis il fit un voyage dans la Terre-Sainte, où il employa trois années non sans fruits, y apprenant les langues syriaque et arabique.

» Il bannit un épouvantable griffon d'une île, où il in-

commodait fort les habitants, avec le signe de la Croix; le dit animal lui laissa un de ses ongles, comme un gage et un témoignage de sa sainteté.

» Etant de retour, il retourna à son premier désert de Susinga, où ayant fiché une branche de coudrier en terre, il en tira, comme d'une verge de Moïse, une belle source d'eau claire et abondamment saillante, laquelle a été depuis fort utile aux habitants, même en leurs infirmités.

» Ayant défriché sa vielle demeure d'épines, il entreprit de dresser un temple aux reliques de S. Martin, (pareil à ceux de S. Martin aux épines au Val-de-ruz ou à Cressier) qu'il avait apportées, ainsi que bien d'autres, de Jérusalem. Où (c'est-à-dire dans ce temple ou cet ermitage) continuant les exercices de piété et de vertu, et se reposant sur la roche dure; à peine prenait-il quelque sommeil ou repos, se contentant aussi de sustenter sa vie d'une petite croute de pain d'orge, macérée de cendres.

» Tendant à un muet la sainte cène, il lui rendit l'usage de la parole. Connu et célèbre pendant sa vie, par un grand nombre de miracles, il la finit saintement, récitant des psaumes de David dans le temple.

» An 932. — La sainteté de sa vie et le renom de ses miracles s'étant répandus au long et au large, la reine Berthe, femme de Rodolphe II, roi de Bourgogne, visitant le tombeau de S. Himerius, fonda une église collégiale de douze chanoines, illustre par la dignité de son Prévot (Prepositi) et lui octroya, avec une munificence toute royale, des revenus annuels très-considérables.

» Ensuite le corps de S. Himerius ayant été retiré de son sépulcre fut transporté, avec un solennel appareil, dans une petite chapelle, *(loculum)* plus honorable de la nouvelle église.

» La cellule ou la retraite de S. Himerius se trouvait à Corgémont, village de la vallée de S. Imier, où jaillissent deux sources, dont l'une s'échappe de la partie inférieure du temple.....

» Il y a aussi une fontaine à Danffereux, dérivé du nom de S. Vérus, (Dom Vérus). (1)

» An 1510. — Le village de S. Imier fut la proie des flammes, avec ses deux églises; elles furent rétablies les deux promptement; mais sans approcher de leur première apparence.

» An 1530. — Avant le dimanche *Oculi* les Biennois, par une atroce tyrannie, portèrent le ravage dans la vallée de S. Imier. Ayant renversé les autels, pillé ce

---

(1) Pour ce qui concerne Corgémont voir plus haut pag. 69 la note à ce sujet. — Ne doit-on pas considérer comme une erreur de copistes ce qui est dit ici de Danffereux et S. Verus ? — Damphreux, siége de la paroisse de Lugnez, patrie de S. Himier n'est pas étranger à notre histoire. Ce nom qui s'écrivait encore « Danfereux » au 17e siècle, et qui figure dans les actes du moyen-âge sous les noms de " Danfriol, Damfriol, Dunfriol " pour Dumfriol n'est autre chose qu'un contracté de Dom Ferréol, ou Dom(inus) Ferreol(us). De Dam ou Danfriol, on a ensuite fait Danfereux, comme de Ferrutio, compagnon de S. Ferréol, on en a fait Fergeux. D'autres font dériver Dam ou Dom de " Domus, „ maison, domaine de S. Ferréol. Nous pensons qu'il est plus exact d'y voir une dérivation de " Dominus „ qui s'écrivait autrefois par abréviation — et même encore aujourd'hui dans les livres liturgiques — " Dom-nus. „ Dom, dit Bescherelle, est un diminutif de " Dominus „ et signifie seigneur, comme Dame est un diminutif de « Domina » et signifie femme du seigneur. Il est encore en usage avec cette même signification dans certains pays latins : Dom Miguel, Don Carlos. En Italie il s'applique uniquement aux ecclésiastiques : Don Guiseppe, Don Giovanni. Dans certains cas il implique une idée de Sainteté, de seigneurie spirituelle et s'applique aux Saints ; les actes en fournissent bien des exemples. C'est ainsi , qu'en 1040, on écrivait Dammartin, « Dominus Martinus, » c'est-à-dire St-Martin ; Dampierre, « Dominus Petrus, » St-Pierre. Dombresson « Sanctus Bricius. » Au féminin, nous trouvons en 823, Dannemarie sous les noms de « Domna Maria, » Sainte Marie, Notre-Dame. Lorsque le moyen âge commença à parler français dans ses actes, nous trouvons " Dom „ seigneur, traduit en toutes lettres ; c'est ainsi que, en 1435, l'ermite de la Suze est appelé " Monseignour Sainte Imier. „

Damphreux est donc synonyme de S. Ferréol. Les Saints Ferréol et Fergeux furent les premiers apôtres de la Séquanie, dont faisait partie Lugnez et furent martyrisés à Besançon l'an 212. La paroisse de Damphreux-Lugnez passe pour la plus ancienne paroisse, l'église mère du pays d'Ajoie : " Ecclesia matrix. „

qui pouvait avoir quelque valeur, ils jetèrent loin même les reliques de S. Imier, si vénérées par la religion de nos parents et de nos ancêtres, les accompagnant des statues et des images de tous les autres sains. »

XIV

La reine Berthe et la comtesse Berthe. — Doute à ce sujet. — Le comte de Neuchâtel, avoué de Bienne et de S. Imier. — La reine Berthe bâtit une église à S. Imier. — Les commencements du chapitre. — Le comte Ulrich et la comtesse Berthe couronnent l'œuvre. — Dotation du chapitre et du Prévot. — M. de Chambrier et M. Lütolf. — Participation de l'évêque de Bâle à l'œuvre de restauration.

Ainsi parle le manuscrit de S. Imier. Le lecteur se sera aperçu qu'il ne diffère guère de celui de S. Himer en Normandie. C'est que l'un et l'autre, on ne peut en douter, proviennent de la même source qui n'est autre que la *Basilea Sacra* du P. Sudan. Celui-ci avertit le lecteur qu'il a tiré la vie proprement dite du saint ermite, d'un ancien Codex manuscrit, qu'il ne désigne pas autrement. Quant aux détails qui la suivent et l'accompagnent, y compris ce qu'il dit de *Gorgémont* (sic), il n'en indique pas la source et ne cite aucune autorité. Notre tâche n'est point d'apprécier ces deux documents; nous nous contenterons de les faire suivre de quelques lignes dans l'intérêt de la vérité historique.

La tradition qui attribue à la reine Berthe la fondation du Chapitre de Saint-Imier, tradition consignée dans une foule d'écrits, est aujourd'hui à peu près abandonnée par les hommes compétents. Les trésors historiques enfouis si longtemps dans les archives de Porrentruy et de Neuchâtel, faisant maintenant partie du domaine public, ensuite des grandes et précieuses publications de MM. Trouillat et Matile, ont mis à la disposition des

amis de l'histoire du pays une multitude de documents inédits qui les ont forcés de revenir sur bien des appréciations du passé. En présence de ces actes authentiques, — et tout en maintenant que la pieuse reine de Bourgogne a érigé sur les lieux une église (*capella*), pour y déposer et conserver, avec les honneurs voulus, le corps de St Himier, — on ne peut plus guère aujourd'hui la considérer comme la fondatrice du Chapitre que nous trouvons dans la suite établi dans cette même église, et dont l'installation définitive doit être renvoyée à environ deux siècles et demi plus tard. M. Trouillat, dans sa savante Introduction au deuxième volume des Monuments, a, le premier, attiré l'attention sur ce fait; nul, avant lui, n'avait essayé de battre en brèche la tradition commune. « Les actes, dit-il, ne nous apprennent pas à quelle époque l'abbaye de S. Imier fut transformée en collégiale... Si quelque personne du nom de Berthe a joué un rôle important dans cette transformation... loin de voir cette bienfaitrice dans l'épouse de Rodolphe II, roi de Bourgogne, nous la chercherons plutôt dans la personne de Berthe, épouse d'Urich II, comte de Neuchâtel, qui, de concert avec son mari, fonda l'église collégiale de Neuchâtel dans le cours du douzième siècle, et se fit remarquer par des donations aux abbayes de Bellelay, de Fontaine-André, de S. Jean de Cerlier, de Hauterive, etc. » L'érudit écrivain ajoute, à l'appui de son opinion, que « la bulle confirmative des possessions de l'église de S. Imier, émanée du pape Alexandre III en 1178, nous montre la plupart de ces possessions dans le territoire, qui forme le canton actuel de Neuchâtel. » (1)

L'opinion de l'éminent archiviste de Porrentruy a été suivie, exagérée même, par tous ceux qui ont écrit après lui sur ce sujet. Nous la retrouvons en particulier dans deux écrits de M. E.-F. de Mülinen, qui ne l'appuie du

(1) Monuments, etc., Tom. II, Introd. p. XLIV et XLV, volume publié l'année 1854.

reste d'aucun nouvel argument. (1) Aux raisons émises par M. Trouillat nous croyons pouvoir en ajouter une autre, qui ne nous semble pas sans importance; c'est que Téodoric ou Thierry, le *premier* Prévot connu de S. Imier (en 1177) était contemporain du comte Ulrich et de la comtesse Berthe, et que, en outre, il était de Neuchâtel : *Theodoricus de Novo Castro.* Précédemment il était curé d'Aryns (St-Blaise, près Neuchatel), bénéfice qu'il administra ensuite par un chapelain dn nom d'Henri : *Henricus predicti Domini* (Theodorici) *capellanus.* (2)

Toutes ces conjonctures, bien que n'ayant pas la valeur d'un acte authentique, tendent cependant à établir historiquement que la maison des comtes de Neuchâtel est bien réellement la bienfaitrice du chapitre de St-Imier, et que, en particulier, l'institution d'un prévôt en tête de ce chapitre, avec la dotation nécessaire, est son œuvre. Mais comment et pourquoi la maison de Neuchâtel a-t-elle été amenée à intervenir si généreusement en faveur de la Collégiale de St-Imier? C'est ce qu'un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de l'époque nous apprendra.

L'on sait que Rodolphe III dernier roi de la Bourgogne transjurane, dont l'Erguel faisait partie, céda, en 999, à l'Evêque de Bâle tous ses droits de souveraineté sur Moutier, St-Ursanne, St-Imier, etc., donation ratifiée par l'empereur l'an 100 et délimitée l'an 1002, date devenue populaire dans les contrées qui avoisinent le rocher des Convers. A la mort du roi Rodolphe, décédé en 1032 sans héritier, son royaume, par sa volonté expresse, fut incorporé à l'empire, et, dans la suite, les ducs de Zærin-

---

(1) " Helvetia Sacra, „ 1re partie, p. 43, publié à Berne en 1858,— et " Notice historiq. „ sur le chapitre de S. Imier, dans les Actes de la Société d'Emulation, année 1867, p. 107.

(2) Cfr. Matile, " Monuments de l'hist. de Neuchâtel. „ Actes N° 27 et 29, années 1177 et 1179. . — Le comte Ulrich que nous trouvons déjà en 1147, mourut vers 1190 ; la comtesse Berthe lui survécut encore deux ans, au moins ; elle vivait encore 1192. (Hist. de Neuchâtel et de Valangin, par Fred. de Chambrier, p. 16.)

gen furent investis pas les empereurs du rectorat de ce royaume. Tous les historiens sont d'accord sur ce point. Or, lorsque l'empereur Frédéric Barberousse inféoda Berthold IV, duc de Zæringen, du rectorat de la Bourgogne, en 1169, il se réserva la ville de Bienne et ses dépendances, dont il donna le patronat ou l'avouerie au comte Ulrich de Neuchâtel, qui avait, ainsi que l'empereur, pris la croix, et fait le voyage de Terre-Sainte. (1) Ce point ne paraît pas non plus douteux; mais que faut-il entendre par *les dépendances* de la ville de Bienne? Les pasteurs Boyve et Morel s'accordent à dire qu'il faut entendre par là l'Erguel ou le Val de S. Imier, la montagne de Diesse, etc., (2) Si cela est, toute difficulté disparait à l'instant. C'est en qualité de patron et d'avoué de l'église de St-Imier que le comte de Neuchâtel eut à s'occuper du chapitre et en est devenu le bienfaiteur. On objectera peut-être qu'à cette date, l'évêque de Bâle était déjà souverain temporel du pays d'Erguel et que c'était à lui qu'appartenait le droit de disposer de l'avouerie, mais il ne faut pas oublier que ces petites principautés, n'étaient jamais complètement indépendantes de l'empire qui y exerçait toujours les droits de haute souveraineté. En outre, circonstance à noter, l'évêque qui occupait alors le siége de Bâle, était le baron Hugo de Hasenbourg, très probablement parent de la famille de Neuchâtel, qui tout entière descend, comme on le sait, des seigneurs de Fénis-Hasenbourg.

Maintenant est-il bien exact d'affirmer sans restriction, avec M. de Mulinen, que « l'abbaye de S. Imier a été transformée au douzième siècle *par Berthe*, épouse d'Ulrich II, comte de Neucâtel, en une collégiale ou chapitre de chanoines séculiers? » (3) Il est permis d'en douter.

---

(1) Cfr. Fréd. de Chambrier, Hist. de Neuchâtel et Valangin, p. 12 et 16. — Jonas Boyve, Annales historiques, Tom. I, p. 146. — Morel, Hist. du ci-devant Evêché de Bâle. p. 45 et. 314, et alii.

(2) Loc. cit.

(3) " Helvetia sacra, " 1re Partie, pag. 43.

D'abord M. Trouillat, sur lequel uniquement s'appuie M. de Mulinen, n'exprime qu'un doute : Si quelque personne du nom de Berthe, etc. De plus, il est remarquable que toutes les donations citées par M. Trouillat, émanent avant tout du comte Ulrich, comme le prouve la teneur même des actes qui sont faits en son nom propre d'abord, puis au nom de sa femme Berthe, et du consentement de ses enfants : « Ego Udalricus, dominus Novi Castri et Bertha uxor mea... liberis nostris assensum prebentibus... » (1) Quelquefois même il est fait abstraction complète du nom de la comtesse Berthe.

Si donc la famille seigneuriale de Neuchâtel s'est distinguée par ses pieuses libéralités envers l'église de S. Imier, — ce qui paraît très-probable, bien qu'on ne puisse le prouver par aucun document — nous ne voyons pas qu'on puisse en faire spécialement ou exclusivement hommage à la comtesse Berthe au détriment du comte Ulrich son mari, dont tous les ancêtres se sont distingués par leur générosité envers les églises, qui était lui-même personnellement grand ami des institutions pieuses et un des principaux seigneurs de la Suisse occidentale. Nous pensons donc, en attendant qu'un document authentique vienne dire le contraire, qu'on peut justement appliquer à St-Imier ce que Mr de Chambrier dit de Neuchâtel : « Ulrich et sa femme Berthe furent les bienfai-« teurs de l'église de Neuchâtel, dont, pour cette raison, « et peut-être aussi pour l'avoir agrandie, plusieurs actes « anciens les appellent les fondateurs. » (2) Rien absolument n'indique que la Comtesse Berthe ait joué à St.-Imier un rôle prépondérant, et ce serait s'écarter de la vérité historique que de la proclamer à l'exclusion de son mari, la bienfaitrice ou la fondatrice du Chapitre. Si donc — et c'est ainsi que nous modifions la proposition de M. Trouillat — le nom de Berthe doit rester attaché à

(1) Matile, Monuments de l'hit. de Neuchât. Tom. I, p. 31 et alibi.

(2) Frédéric de Chambrier, Hist. de Neuchâtel, pag. 12 16 et 71.

l'église de S. Imier, ce ne peut être que celui de la reine de Bourgogne.

La tradition qui ne sépare pas le nom de la reine Berthe de la collégiale de St-Imier, dont l'architecture a d'ailleurs toutes les allures du Xe siècle, n'est pas née du néant; elle repose sur un fond vrai, mais elle a dépassé la réalité des faits en attribuant à cette pieuse reine la fondation de ce chapitre. Il faut soigneusement distinguer entre l'institution de celui-ci et la fondation de l'église qu'il fut appelé à desservir. Quand les abbayes de Moutier et de St-Ursanne furent sécularisées et transformées en chapitres séculiers il ne fut nullement question de leur bâtir des églises spéciales; on les installa purement et simplement dans les églises existantes. Il en fut de même à St-Imier. La première fois que cette localité apparait dans les actes, c'est sous le nom de *Cella*, Celle, ou petit monastère. L'église de ce petit monastère ou prieuré était celle de S. Martin, dont la première fondation remonte à S. Himier lui-même. Quatre-vingts ans plus tard, en 962, un acte de Conrad roi de Bourgogne, fils et successeur de la reine Berthe, lui donne le nom de *Capella sancti Ymerii.* Il y a donc eu dans l'intervalle, une modification quelconque. Or, cet intervalle correspond précisément au temps de la reine Berthe. « Sous cette dénomination : *capella S. Himerii,* dit M. Lütolf, professeur d'histoire à Lucerne, il ne faut probablement pas entendre l'église de S. Martin, mais bien l'église bâtie à l'honneur de S. Himier, et dans laquelle reposait le corps du saint, qui déjà vers ce temps, attirait les pèlerins. »

En 962, il y avait donc déjà à St-Imier deux églises : celle de S. Martin et une autre plus moderne désignée sous le nom de *capella S. Ymerii.*

La tradition, continue l'érudit professeur, attribue à la reine Berthe la construction de cette église, vers l'an 930; c'est alors qu'aurait eu lieu la translation solennelle

du corps de S. Himier dans cette nouvelle église (1) Si cette église a été desservie par des moines, comme cela est probable, ils furent plus tard sécularisés et remplacés par des Chanoines, de 1146 à 1177. (2)

En effet, dès 1146, date à laquelle le comte Ulrich n'était encore qu'un jeune homme et, en tout cas, ne gouvernait pas encore le comté de Neuchâtel, nous trouvons déjà cette même église ou *capella* désignée sous le nom de *ecclesia* dans un acte pontifical, (3) ce qui nous autorise à croire qu'elle avait, en quelque sorte, changé de destination et qu'elle était déjà desservie par un petit collége de prêtres ou de chanoines, un chapitre incomplet. L'évêque de Lausanne, dit Jonas Boyve, établit à Neuchâtel quelques chanoines, en sorte qu'il a été le fondateur de ce chapitre, lequel toutefois ne fut complété que plus tard par la générosité du comte Ulrich qui augmenta le nombre des chanoines jusqu'à douze, y compris le prévôt. Selon toutes les probabilités historiques, c'est ce qui arriva à St-Imier. Après la sécularisation de l'abbaye de Moutier qui entraîna, comme conséquence nécessaire, celle du monastère de St-Imier qui en dépendait, un évêque de Bâle, comme souverain du pays, repourvut à une date que nous ne connaissons pas, à la desserte de l'église de St-Imier, où il se forma petit à petit un

---

(1) Nous trouvons dans le *Liber vitæ S. Imerii* une preuve authentique que le corps de saint Himier reposait dans la Collégiale. Sous la date du 25 avril 1493, p. 50, on y voit enregistré le nom de Jeannette Bertod du Landeron qui donne à l'église de Saint-Imier 12 livres petite monnaie, etc. Puis, en note, on lit ces mots : « Messirs du chapitre de Saint-Ymier ont employier ces XII lib. avec de plus grandes sommes d'argent pour faire l'armoyre du repositare des Sacrements, *derr. la thombe Saint-Ymier.* » Donc le corps de Saint Himier qui fut primitivement déposé dans l'église de Saint-Martin, où il mourut, fut dans la suite transféré dans la nouvelle église.

(2) *Die Glaubensboten der Schweiz*, von Aloïs Lutolf, Luzern, 1871, p. 304.

(3) Bulle du pape Eugène III à l'évêque de Bâle, sous la date du 15 mai 1146, ap. Trouillat, Tom. I, p. 295.

commencement de chapitre, selon l'usage du temps. (1) Le comte de Neuchâtel couronna cette œuvre de restauration religieuse en complétant le chapitre et en le dotant d'un prévôt avec les rentes nécessaires pour son entretien et celui des nouveaux chanoines. Les propriétés destinées à fournir ces rentes se trouvent en effet, selon la remarque de M. Trouillat, dans le canton actuel de Neuchâtel, tandis que les anciennes propriétés du Chapitre gisent toutes dans le pays d'Erguel, comme le démontre amplement la bulle d'Alexandre III, qui confirme les possessions de l'église de St-Imier en 1178.

St-Imier, le 25 Mars 1882.

---

(1) C'est ainsi que s'explique ce fait anormal qui nous montre le Chapitre de St-Imier soumis, bien que situé dans le diocèse de Lausanne, à la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle.